



## ARCHIVED - Archiving Content

### Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

## ARCHIVÉE - Contenu archivé

### Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

# IJ@I'ŒUVRE

AVRIL 2002

**UN UNIVERS  
DE SYSTÈMES  
INTERRELIÉS :**  
INDEX NATIONAL  
DE JUSTICE PÉNALE

## **PROFIL DE PARTENAIRE**

Un aperçu du travail effectué  
par les partenaires du réseau  
canadien d'information pour la  
sécurité publique

**PROFIL** DU SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION  
DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE DU MINISTÈRE  
DU SOLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA

**L'IMPORTANCE** DE SE FAIRE  
COMPRENDRE



INTÉGRATION  
DE L'INFORMATION  
DE LA JUSTICE

INTEGRATED  
JUSTICE  
INFORMATION

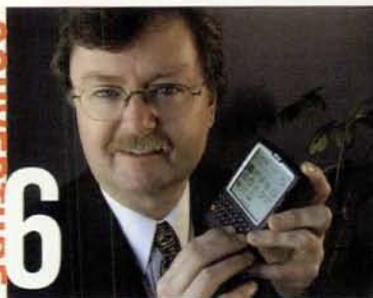
Canada

# TABLE DES MATIÈRES

## ARTICLES DE FOND

- 9 Profil du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice du ministère du Solliciteur général du Canada
- 28 L'importance de se faire comprendre
- 30 Le rôle des provinces et des territoires dans l'intégration de l'information de la justice

COUVERTURE



6 Un univers de systèmes interreliés : Index national de justice pénale

3 Avant-propos  
Solliciteur général du Canada, l'honorable Lawrence MacAulay

Sous-solliciteur général du Canada,  
Nicole Jauvin

4 Introduction  
Bref survol de l'échange d'information au sein du système canadien de justice pénale

5 Qu'ont donc en commun les systèmes de justice pénale et bancaire canadiens? Bien des choses.

32 À venir

## PROFIL DE PARTENAIRE

GRC

Renouvellement du centre d'information de la police canadienne  
Système de rapports et d'incidents de la police  
Identification en temps réel

Service correctionnel du Canada

Renouvellement du système de gestion des délinquants

Commission nationale des libérations conditionnelles

Le système sur la mise en liberté sous condition

11 Un aperçu



12



16



18



Ministère de la Justice du Canada

Normes  
Applications  
Tableau commun des infractions

Agence des douanes et du revenu du Canada

Système intégré d'exécution des douanes

Citoyenneté et Immigration Canada

Systèmes de gestion des cas

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Centre canadien de la statistique juridique

### À PROPOS DE L'IJ@l'œuvre

L'IJ@l'œuvre est publiée par le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice du ministère du Solliciteur général du Canada. Les opinions et les vues exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du solliciteur général du Canada.

DIRECTEUR EXÉCUTIF  
RÉDACTRICE EN CHEF  
COLLABORATEUR ET RÉDACTEUR  
RÉDACTION FRANÇAISE  
CONCEPTION GRAPHIQUE  
PHOTOGRAPHIE

Greg Wright  
Eleanor Willing  
Patrick Gant, thinkiPR communications  
Françoise Le Prohon  
Accurate Design and Communication Inc.  
Teckles Photography Inc.

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le ministère du Solliciteur général du Canada.

L'équipe de l'IJ@l'œuvre serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion, ainsi que de connaître vos suggestions d'articles.

Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés sur le plan du style et de la longueur. Tous les collaborateurs doivent indiquer leur adresse de courrier électronique et le numéro de téléphone où on peut les joindre pendant la journée.

Faites parvenir vos envois à l'adresse suivante : IJ@l'œuvre

Solliciteur général Canada  
Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice  
340, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0P8  
Téléphone : (613) 991-4279  
Télécopieur : (613) 991-3306  
Site Web : www.sgc.gc.ca  
Courriel : ijs-sij@sgc.gc.ca

# AVANT-PROPOS

**L'hon. Lawrence MacAulay,  
Solliciteur général du Canada**



**Sous-solliciteur général  
du Canada, Nicole Jauvin**

La sécurité publique est la pierre angulaire qui définit le travail du ministère que je dirige, ainsi que des organismes qui font partie du portefeuille du Solliciteur général du Canada, à savoir : la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité, le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Le gouvernement du Canada mène son action sur plusieurs fronts afin que tous les Canadiens puissent se sentir en sécurité dans les collectivités où ils vivent. Nous veillons notamment à ce que les travailleurs de première ligne du système canadien de justice pénale aient la capacité et les moyens nécessaires d'échanger de l'information de manière efficace et sûre.

Grâce au travail du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice, qui relève de mon ministère et qui a été créé pour faciliter, coordonner et appuyer l'échange d'information dans le système de justice pénale, nous avons déjà obtenu d'excellents résultats dans la mise en œuvre de l'IJJ au Canada.

Cette nouvelle publication – IJJ@l'œuvre – n'est qu'un outil parmi tant d'autres mis au point par le ministère du Solliciteur général pour informer nos partenaires – en fait, tous les Canadiens – des progrès encourageants et dignes de mention qui se produisent dans ce domaine. Dans les prochains numéros, les lecteurs pourront en apprendre davantage sur les plus récents développements et les nouvelles étapes franchies dans ce dossier intéressant et crucial.

J'espère que vous trouverez ce premier numéro de l'IJJ@l'œuvre à la fois instructif et intéressant.

Interrogez quiconque travaille dans le système canadien de justice pénale et il vous dira à quel point l'information exacte est importante dans son travail. Plus que toute autre chose, l'échange de cette information au moment opportun permet aux responsables de bien s'acquitter de leurs fonctions.

C'est pourquoi l'échange d'information au sein du système de justice pénale est d'une importance capitale. Et c'est aussi pourquoi l'Initiative d'intégration de l'information de justice a été lancée en 1999. Le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la sécurité publique et à rehausser la confiance des Canadiens à l'égard de leur système de justice pénale.

C'est de cet engagement que découlent la création de cette nouvelle publication – IJJ@l'œuvre – ainsi que le travail de nombreux ministères, dont Solliciteur général Canada. Ensemble, nos efforts entraînent des changements importants à la façon dont l'information est recueillie, gérée et communiquée. Le résultat de ces efforts profitera à tous les Canadiens : une sécurité publique accrue.

Je tiens à transmettre aux lecteurs de l'IJJ@l'œuvre mes meilleurs vœux à l'occasion du lancement de cette publication. Je suis persuadée que vous ne manquerez pas de prendre connaissance des prochains numéros.

## INTRODUCTION

# BREF SURVOL SURVOL DE L'ÉCHANGE D'INFORMATION AU SEIN DU SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE

**R**ECEVOIR, IMPRIMER, ENVOYER. RECEVOIR, IMPRIMER, ENVOYER. VOILÀ COMMENT BIEN DES GENS POURRAIENT DÉCRIRE LA FAÇON DONT EST ÉCHANGÉE L'INFORMATION DE LA JUSTICE PÉNALE DEPUIS TOUJOURS AU CANADA. MALGRÉ LES PERCÉES IMPORTANTES SUR LE PLAN DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES, LA GESTION DES DONNÉES ET L'ÉCHANGE D'INFORMATION ENTRE LES PARTENAIRES DU SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE N'ONT PAS ÉVOLUÉ AU MÊME RYTHME. L'INFORMATION A TOUJOURS ÉTÉ DISPONIBLE DE FAÇON LIMITÉE. LES SYSTÈMES ONT ÉTÉ MIS AU POINT SÉPARÉMENT LES UNS DES AUTRES ET, GÉNÉRALEMENT, ILS NE SONT PAS COMPATIBLES. PAR CONSÉQUENT, LES UTILISATEURS DOIVENT CONSACRER BEAUCOUP DE TEMPS À LA LOURDE TÂCHE QU'EST L'EXTRACTION DES DONNÉES. PIRE ENCORE, ILS DOIVENT PARFOIS TRAVAILLER À L'AVEUGLETTE.

Cette approche – appelons-la le « statu quo » – restreint les moyens du système de justice pénale et provoque un important problème de capacité sur lequel il faut se pencher. Au Canada, environ 200 à 300 transactions uniques se produisent dans le système de justice pénale. L'utilisateur qui effectue une recherche approfondie n'a d'autre choix que d'observer le dossier visé se déplacer lentement d'un système à l'autre, à la queue, puis à la tête du processus organisationnel de chaque partenaire. Il faut aussi composer avec les lacunes au chapitre de l'administration et de la gestion. Chaque système doit être maintenu et mis à niveau séparément et, en l'absence de normes harmonisées, cela signifie que, parfois, certains systèmes ne peuvent tout simplement pas être consultés par les autres.

À moins qu'il ne soit mis à jour, le système canadien d'information de la justice pénale pourrait être vulnérable, avec les conséquences

graves que cela implique : l'efficacité du système canadien de justice pénale pourrait être amoindrie, les responsables de l'application de la loi pourraient courir des risques et la sécurité des Canadiens pourrait être compromise.

### UN MOUVEMENT VERS L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION

Ces préoccupations, accompagnées d'une ferme volonté d'innover, ont poussé le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux à réaliser une série d'initiatives destinées à améliorer l'échange d'information entre les organismes et les administrations responsables de la justice pénale. Ce concept s'appelle *l'intégration de l'information de la justice*, ou IJ. Il favorisera la

sécurité publique au Canada en permettant aux organismes de justice pénale et d'application de la loi de disposer des renseignements nécessaires et d'y avoir accès, au moment opportun, pour prendre les décisions requises dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour transformer l'IJ en plan d'action, on a lancé une stratégie complète en 1999. On a d'abord mis sur pied, à l'échelon des sous-ministres, le Comité directeur sur l'IJ, établi le Secrétariat de l'IJ au sein du ministère du Solliciteur général du Canada et élaboré et mis en œuvre un plan d'action quinquennal. Ce plan recommandait notamment la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP), qui servira de base à la mise au point d'un réseau national moderne. Le RCISP permettra de brancher les praticiens du système de justice pénale aux diverses sources d'information. De plus, il permettra une plus grande collaboration avec les initiatives d'IJ réalisées par les provinces, les territoires et les municipalités.

« L'INDEX NATIONAL DE JUSTICE PÉNALE  
SERA UNE PORTE D'ENTRÉE COMMUNE –  
AVEC UNE SERRURE ET UNE CLÉ – QUE LES  
PARTENAIRES POURRONT FRANCHIR POUR AVOIR  
ACCÈS À CE NOUVEAU RÉSEAU D'INFORMATION. »

## UN SYSTÈME UNIQUE QUI NÉCESSITE DES SOLUTIONS UNIQUES

Le système canadien de justice pénale est conçu de manière à faire intervenir les diverses administrations. Les rôles joués par les gouvernements dans ce système sont déterminés par une série de facteurs, comme la nature du crime et l'endroit où il a été commis. Par conséquent, l'information dans ce système doit être gérée et contrôlée par chaque partenaire, ce qui diffère des autres types de systèmes d'information en réseau, où les données peuvent être recueillies et compilées dans une seule base.

Le système canadien de justice pénale est aussi unique que les solutions nécessaires pour assurer sa viabilité et son efficacité. En bref, il lui faut une *vision*. Les articles et les profils dans cette publication – *IJJ@l'œuvre* – montrent les nombreuses formes que peut prendre cette vision de l'IJJ.

Par ailleurs, cette vision et le réseau auquel elle a donné naissance – le RCISP – sont une question d'équilibre : d'une part, l'échange d'information et, d'autre part, le contrôle de l'accès, entre les partenaires, à l'information dont chacun dispose dans ses secteurs respectifs.

Ce qui manque, c'est une *porte d'entrée* commune – avec une serrure et une clé – que les partenaires peuvent franchir pour avoir accès à ce nouveau réseau d'information. Cette porte d'entrée est en train de prendre forme grâce à l'Index national de justice pénale (INJP).

On peut obtenir de plus amples renseignements sur l'Index national de justice pénale en prenant connaissance de l'article consacré à cette question, à la page 6. Les profils des différentes initiatives de chaque partenaire débutent à la page 11.

## Qu'ont donc en commun les systèmes de justice pénale et bancaire canadiens? Bien des choses.

*Si on établit une comparaison entre le système de justice pénale et d'autres types de systèmes d'information au Canada, on s'aperçoit rapidement de la nécessité d'intégrer l'information pertinente. Par exemple, prenons les innovations qui ont été réalisées dans le système bancaire canadien. Elles montrent ce qui est réalisable et donne une indication de la rapidité avec laquelle les utilisateurs acceptent la nouvelle technologie. Chaque jour, le système bancaire traite de vastes quantités de données et sommes d'argent. On estime qu'en moyenne, des montants de plus de 125 milliards de dollars sont échangés entre les institutions financières au Canada chaque jour ouvrable<sup>1</sup>. Et au niveau des consommateurs, la très grande majorité des transactions bancaires – plus de 85 pour cent – sont maintenant effectuées par voie électronique au Canada<sup>2</sup>, chiffre qui aurait été impensable il n'y a pas si longtemps.*

*Ces réalisations sont attribuables en grande partie aux efforts qui ont été faits au cours des vingt dernières années pour intégrer et échanger l'information entre les institutions financières au Canada. Et l'investissement continue de donner des dividendes importants sous forme d'innovation. Des services bancaires chiffrés en ligne, des achats par cartes bancaires aux points de vente et des transferts de fonds par cartes à puce aux transactions sans fil et aux investissements électroniques en temps réel, toutes ces opérations sont relativement nouvelles et découlent d'un effort collectif en vue d'échanger l'information et d'intégrer les données entre les nombreux partenaires.*

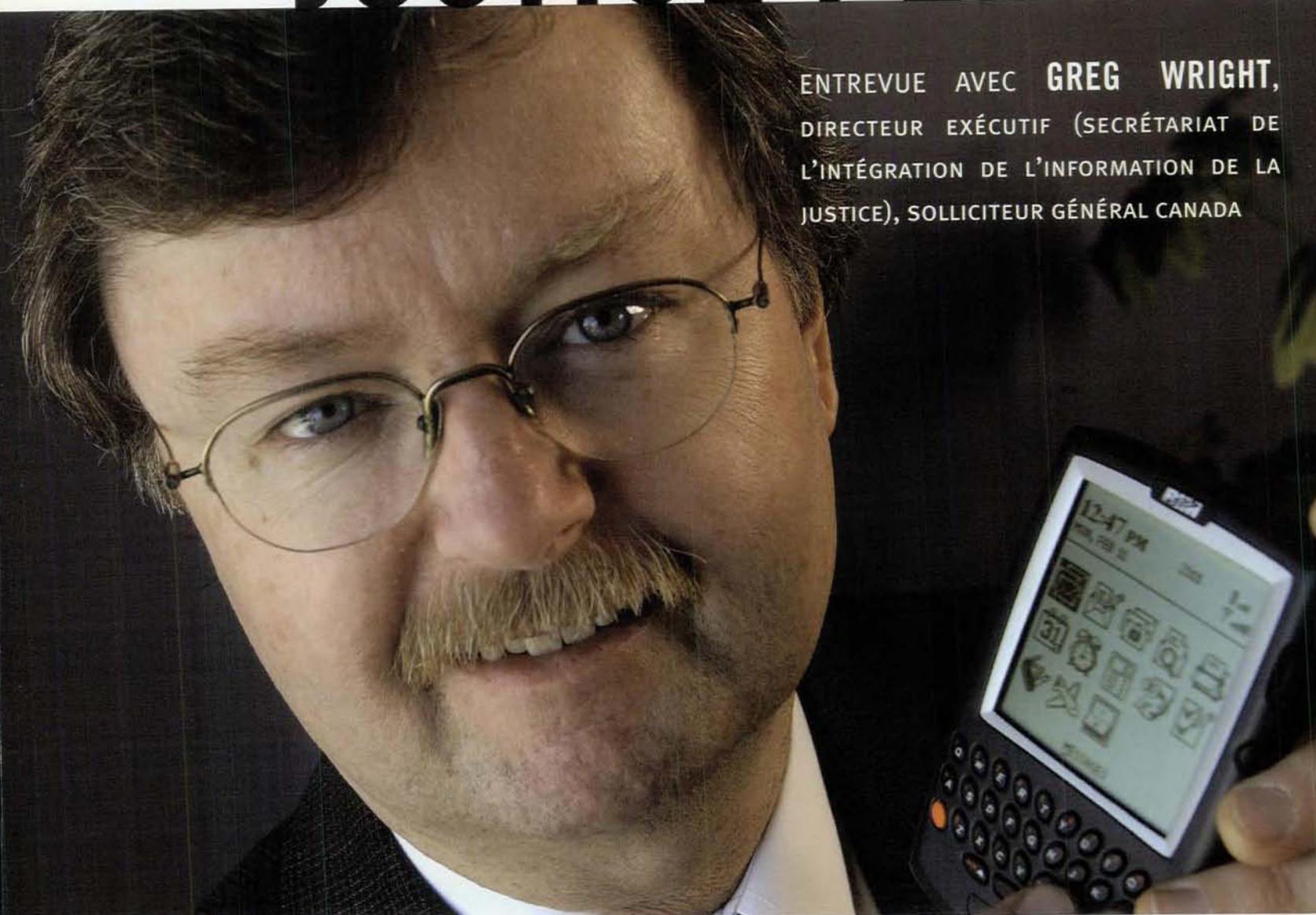
*En effet, sur le plan de la gestion de l'information, les systèmes canadiens de justice pénale et bancaire ont beaucoup de points en commun. Les deux doivent composer avec un grand nombre de partenaires, faire face à des questions importantes de protection de la vie privée et de sécurité, établir un équilibre entre les systèmes classiques et les systèmes modernisés et gérer le risque dans une culture d'entreprise réfractaire au risque. Chose tout aussi importante, les deux systèmes doivent se buter à ces obstacles, entre autres, lorsqu'ils cherchent à améliorer l'information et à la munir de moyens efficaces.*

<sup>1</sup> Association canadienne des paiements, Revue annuelle, 2000-2001.

<sup>2</sup> Association des banquiers canadiens, En bref, janvier 2001.

# UN UNIVERS DE SYSTÈMES INTERRELIÉS : L'INDEX NATIONAL DE JUSTICE PÉNALE

ENTREVUE AVEC GREG WRIGHT,  
DIRECTEUR EXÉCUTIF (SECRÉTARIAT DE  
L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA  
JUSTICE), SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA



**N**OUS AVONS DEMANDÉ À GREG WRIGHT DE NOUS DÉCRIRE L'OBJECTIF DE L'INDEX NATIONAL DE JUSTICE PÉNALE (INJP). SA RÉPONSE EST SIMPLE ET CLAIRE : « NOUS SOUHAITONS RELIER TOUS LES ORGANISMES DE JUSTICE PÉNALE AU CANADA, DE TELLE SORTE QU'ILS PUISSENT FOURNIR DE L'INFORMATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE EN TEMPS RÉEL AUX AUTORITÉS POUR LES AIDER À PRENDRE DES DÉCISIONS TOUS LES JOURS. » À TITRE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DU SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE AU MINISTÈRE DU SOLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA, M. WRIGHT EST CHARGÉ DE METTRE TOUTES LES PIÈCES DU PUZZLE EN PLACE. CE N'EST PAS UNE SINÉCURE. APRÈS TOUT, LE SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE COMPTE DE NOMBREUX PARTENAIRES : LES PROVINCES, LES MUNICIPALITÉS, LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA, POUR N'EN NOMMER QUE QUELQUES-UNS. CHACUN DISPOSE D'UNE EXPERTISE PARTICULIÈRE ET FAIT VALOIR SES PROPRES PRÉOCCUPATIONS AU SUJET DE L'ACCÈS, DES NORMES, DE L'ÉTAT DE PRÉPARATION ET D'AUTRES FACTEURS.

Cependant, tous reconnaissent la valeur du travail d'équipe et l'énorme potentiel de l'accroissement de l'échange d'information. C'est pourquoi tous les yeux sont tournés vers cet index national et la porte d'entrée qu'il mettra en place pour les partenaires. Les enjeux sont de taille : après tout, il s'agit d'un système qui comprend les corps policiers, les services de poursuites, les tribunaux et les services correctionnels. En revanche, les possibilités qu'offre cette initiative sont gigantesques et fort prometteuses. De déclarer M. Wright : « Nous bâtissons un univers de systèmes interreliés, qui grandira avec chaque élément de donnée échangeable et avec chaque partenaire qui viendra se joindre au groupe. »

## UNE FENÊTRE SUR L'AVENIR

Pour comprendre l'impact que l'INJP est susceptible d'avoir sur le milieu de l'information de la justice pénale au Canada, imaginons à quoi pourrait ressembler le système dans dix ans : tous les principaux systèmes informatiques ont été mis à jour et suivent des normes modernes, de telle sorte qu'un nombre optimal de transactions est effectué par des moyens électroniques.

M. Wright explique ce que cela signifie en termes pratiques. Prenons l'exemple d'un agent d'immigration affecté à un poste frontalier au Canada qui se trouve en présence d'un demandeur du statut de réfugié.

Pour établir ou vérifier l'identité et les antécédents de cette personne, l'agent pourra

« NOUS BÂTISSONS UN UNIVERS DE SYSTÈMES INTERRELIÉS, QUI GRANDIRA AVEC CHAQUE ÉLÉMENT DE DONNÉE ÉCHANGEABLE ET AVEC CHAQUE PARTENAIRE QUI VIENDRA SE JOINDRE AU GROUPE. »

effectuer une recherche à l'aide du Système mondial de gestion des cas de Citoyenneté et Immigration Canada. Au moyen de l'INJP, l'agent sera aussi en mesure de trouver de l'information stockée dans les bases de données des nombreux partenaires, y compris la GRC, le Service correctionnel du Canada et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. (Veuillez consulter les profils de partenaires dans cette publication pour plus de renseignements sur ces systèmes et d'autres.)

L'INJP aidera également les agents de correction à gérer les délinquants admis dans les établissements correctionnels. Ainsi, ils disposeront de tous les renseignements pertinents afin de pouvoir prendre de meilleures décisions au sujet des programmes de traitement et de réinsertion sociale destinés aux délinquants. Dans les cas de libération conditionnelle d'un délinquant, la Commission nationale des libérations conditionnelles mettra l'information à la disposition des responsables par des moyens électroniques.

« Aujourd'hui, la plupart de ces fonctions ne sont pas réalisables au moyen de systèmes électroniques, souligne M. Wright. Mais avec le RCISP, nous mettons au point les composants qui nous permettront d'y arriver. L'Index national, ou INJP, est primordial pour la réussite du RCISP. »

## LA PROMESSE DE NOUVELLES FONCTIONS

L'Index national ne se résume pas à l'échange d'information entre les partenaires. Il signifie également que de nouvelles fonctions – autrefois jugées impossibles – pourront être exécutées. Il enrichira la capacité d'exploration des données et élargira la portée de ces

efforts. Ce faisant, il aidera les utilisateurs à prendre des décisions plus éclairées et comblera des lacunes qui existent à l'heure actuelle.

Les possibilités qu'offrira l'INJP relèveront en grande partie des systèmes utilisés par les partenaires du RCISP. Un de ces systèmes clés est le Centre d'information de la police canadienne (CIPC), un système informatique de la GRC qui constitue l'épine dorsale électronique du milieu canadien de l'application de la loi. Un projet d'une durée de quatre ans et d'une valeur de 115 millions de dollars est en cours en vue de stabiliser et de moderniser ce système. Une fois ce projet terminé, l'INJP pourra tirer profit de bon nombre des nouvelles applications et fonctions qui seront disponibles. (Voir l'article sur la GRC à la page 12.)

Une relation importante se tisse actuellement entre ce système informatique policier et l'index (porte d'entrée) en voie de construction. Et c'est au moyen de relations de ce genre que le pouvoir de l'information grandira à pas de géant. À lui seul, le projet de renouvellement du CIPC, une fois terminé, représentera un progrès technologique gigantesque pour les services de police au Canada. Lorsque ce système sera branché à l'INJP – le CIPC étant l'un des nombreux systèmes auxquels pourront avoir accès simultanément les utilisateurs en franchissant la porte d'entrée de l'INJP – la richesse des données augmentera encore de façon exponentielle.

## LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE EST PRIORITAIRE

Comme dans toute initiative nécessitant de l'information de nature personnelle et délicate, la protection de la vie privée est un facteur

« Nous ne sommes pas là pour créer une espèce de base de données monstrueuse. L'INJP vise à créer des *liens*. Il vise à révolutionner la façon dont les cas de justice pénale sont traités. Et il vise également à accélérer la vitesse de l'échange de l'information qui se trouve dans le système. »

fondamental pour les partenaires qui utiliseront l'INJP. Il s'agit d'un élément important du travail effectué par le groupe de Greg Wright et d'un facteur que tous les partenaires – M. Wright compris – prennent très au sérieux. « Comme nous sommes très préoccupés par cette question, des protections appropriées seront intégrées au système, déclare M. Wright. On veut s'assurer que seuls les responsables autorisés par la loi peuvent avoir accès au système dans le cadre de leurs fonctions. »

Greg Wright ne laisse planer aucun doute quant à ce que l'INJP n'est pas. « Nous ne sommes pas là pour créer une espèce de base de données monstrueuse. L'INJP vise à créer des *liens*. Il vise à révolutionner la façon dont les cas de justice pénale sont traités. Et il vise également à accélérer la vitesse de l'échange de l'information qui se trouve dans le système. »

L'Index national commence déjà à prendre forme. La prochaine grande étape sera franchie en avril 2003, date à laquelle la première version de l'INJP sera lancée par certains partenaires. Il s'agira d'un petit groupe d'organismes dont la tâche consistera à éliminer les bogues avant que le système ne soit installé ailleurs. Par la suite, l'Index prendra la forme d'une série de versions successives et le plan du projet à moyen et long terme – toujours en voie d'élaboration – sera mis en branle.

Le mois d'avril 2003 sera vraiment une étape cruciale pour tous les partenaires de l'initiative. À ce moment-là, la mise au point de la plupart des principaux systèmes d'information fédéraux devrait aller bon train ou être presque terminée, dont le Centre d'information de la police canadienne, le Système de rapports et d'incidents de la police, le Système de gestion des délinquants et le Système mondial de gestion des cas. (Pour plus de renseignements sur ces initiatives et d'autres projets, veuillez consulter les profils de partenaires, à partir de la page 11.)

## RETOMBÉES POSSIBLES

On peut penser sans se tromper que l'INJP et le RCISP auront d'importantes retombées. Par exemple, les statistiques juridiques devraient être plus précises et plus fiables. Dans le système actuel, une grande partie des données sont introduites, conservées ou compilées manuellement, ce qui ouvre la porte aux erreurs humaines. Grâce à l'informatisation et à la synchronisation de l'information, des données encore plus précises et plus à jour seront mises à la disposition des chercheurs, des décideurs et d'autres agents publics. Pour ces personnes, et pour bien d'autres, l'avantage sera le même que pour les partenaires du système de justice pénale : de meilleures décisions fondées sur des données fiables.

Les avantages ne s'arrêteront pas là. En fait, le renouvellement de l'intégration de l'échange d'information donne déjà des dividendes : une meilleure culture au sein du système canadien de justice pénale. Qu'il s'agisse des groupes de travail interministériels, des ateliers d'information destinés aux partenaires, de l'examen des dispositions législatives relatives à la protection de la vie privée ou des analyses menées pour produire de nouvelles idées, toutes ces activités, selon M. Wright, favorisent grandement la cohérence entre les diverses administrations.

## LE PROGRAMME DE SÉCURITÉ NATIONALE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Comme toutes les autres initiatives gouvernementales ayant trait à la sécurité nationale, l'INJP et le RCISP ont été profondément touchés par les attentats terroristes survenus aux États-Unis le 11 septembre 2001. « Pour nous, ces événements ont solidifié la nécessité de maintenir le cap et, si possible, d'accélérer le rythme. »

Les événements du 11 septembre ont accéléré le développement de certains aspects du RCISP – y compris l'INJP – et la façon dont les

partenaires perçoivent leur travail collectif a aussi subi un changement subtil, mais important. De déclarer M. Wright : « Les partenaires sont de plus en plus disposés à faire des efforts supplémentaires pour échanger l'information pertinente. On s'attend maintenant à ce que l'information fasse l'objet d'une mise en commun maximale permise par la loi. » Il s'agit effectivement d'un changement important dans un milieu qui a toujours été caractérisé par la hiérarchie et le cloisonnement.

L'INJP et le RCISP sont des éléments importants du programme de sécurité nationale du gouvernement du Canada. Grâce à l'échange de l'information fiable au moment opportun, le travail des partenaires – sans compter la somme de leurs efforts – permettra d'améliorer de nombreuses activités, notamment : l'identification formelle d'individus; l'accès direct à un large éventail de renseignements sur des criminels connus ou sur des suspects; une capacité renforcée d'échanger l'information entre les services gouvernementaux, le milieu de l'application de la loi et les organismes du renseignement et de la justice pénale.

## BIEN FAIRE LES CHOSES

Le Secrétariat de l'IIJ est conscient que sa tâche ne consiste pas seulement à mettre au point quelque chose de *nouveau*; il s'agit également de *réparer* des systèmes d'information qui, dernièrement encore, avaient bien besoin d'être remaniés. « Il importe de toujours se rappeler pourquoi nous faisons ces efforts, conclut Greg Wright. Une bonne partie de notre travail d'intégration de l'information de la justice consiste à *faire du rattrapage*. Il ne faut jamais oublier cette réalité. Avant de pouvoir mettre au point un meilleur système, il faut réparer celui dont nous disposons à l'heure actuelle. »

# PROFIL DU SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE DU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA



LORSQUE LE SECRÉTARIAT DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE A ÉTÉ MIS SUR PIED EN 1999 AU MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DU CANADA, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ QUE LES DÉBUTS SERAIENT MODESTES ET QUE L'ACCENT SERAIT STRATÉGIQUE. APRÈS TOUT, LE SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE EST VASTE ET IL MET EN CAUSE DES RESPONSABLES ET DES INTERVENANTS À PLUSIEURS NIVEAUX, SANS COMPTER SES SYSTÈMES ET RÈGLEMENTS. VOICI CE QUE DÉCLARE À CE SUJET M. GREG WRIGHT, DIRECTEUR EXÉCUTIF DU SECRÉTARIAT : « UNE PARTIE TRÈS INTENTIONNELLE DE NOTRE STRATÉGIE CONSISTE À GÉRER LA TAILLE DU SYSTÈME. LES QUESTIONS ET LES DÉFIS TECHNOLOGIQUES SONT BEAUCOUP TROP IMPORTANTS, ET ON RISQUERAIT DE TOUT VOIR S'EFFONDRE ».

Lors de sa création, le Secrétariat a reçu le mandat de diriger le projet sans main mise directe, approche qui contribue autant au succès de l'initiative que les objectifs sur le plan technologique. « Ce qui distingue le Canada des autres pays qui ont tenté de faire la même chose, c'est que le Secrétariat n'est pas un organisme de contrôle centralisé », fait remarquer M. Wright.

Mais les obstacles sur le plan technologique ne sont qu'un défi parmi tant d'autres. De plus, l'intégration de l'information de la justice comporte un important facteur humain, et c'est justement là qu'intervient le personnel du Secrétariat de l'IJ.

(GAUCHE À DROITE) : GREG WRIGHT, COLIN MACDONALD, CARRIE HUNTER, NICOLE LAFLEUR, ELEANOR WILLING, GREG KENNEY, GISÈLE PARENT, TOM LOCKETT, JANE KARHI.

# Voici la liste des membres du personnel du Secrétariat et une description de leurs fonctions.

## **CARRIE HUNTER**

*Directrice*

Responsable des initiatives liées à la technologie (p. ex. sécurité informatique, normes sur l'échange des données, liens avec le projet Gouvernement en direct), y compris la surveillance du Secrétariat de normalisation des données et de projets en matière de technologie de l'information.



## **TOM LOCKETT**

*Analyste principal des politiques techniques*

Responsable de l'architecture de l'information, projet qui établira les échanges d'information souhaités entre les partenaires.



PHOTO NON DISPONIBLE :

## **DOUG CARNEGIE**

*Conseiller, Liaison des projets*

Suivre les progrès des divers projets en matière de technologie de l'information (II).

## **SYLVAIN CÔTÉ**

*Agent de soutien en technologie de l'information*

Administrateur de l'extranet II et responsable des services de graphisme, d'édition et de soutien à la technologie de l'information en Secrétariat.

## **GISÈLE PARENT**

*Gestionnaire, Planification et évaluation des politiques*

Présidente du Sous-comité des politiques. Responsable du cadre stratégique de gestion de l'information et des mémoires au Cabinet.



## **NICOLE LAFLEUR**

*Adjointe administrative*

Responsable de l'administration générale du Secrétariat.



## **COLIN MACDONALD**

*Gestionnaire, Partenariats en technologie*

Responsable de la promotion et de l'élargissement des partenariats avec les administrations dans le cadre du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique, notamment dans le but de déterminer les pratiques exemplaires et les possibilités.



## **FRANCINE FRAPPIER**

*Conseillère en politiques*

Conseillère en matière de protection de la vie privée, de politiques et de gestion de l'information.

## **ELEANOR WILLING**

*Conseillère principale, Marketing et communications*

Responsable de toutes les activités de marketing et de communication pour le Secrétariat, y compris la gestion de sites Internet et extranet.



## **JANE KARHI**

*Conseillère principale*

Responsable du suivi des progrès réalisés à l'égard de l'Index national de justice pénale.



## **JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

*Conseiller technique*

Responsable de la planification et de la solution des problèmes de technologie et l'élaboration du cadre de sécurité.

## **GREG KENNEY**

*Analyste principal des politiques*

Responsable du cadre de mesure du rendement et du programme de gouvernance accrue.



## **JOHN HORSLEY**

*Conseiller technique principal*

Responsable du Sous-comité de planification et de mise en commun de la technologie du RCISP

## **SIMON RAINVILLE**

*Chargé de projet subalterne*

Responsable de la gestion des opérations de bureau, comme l'organisation de conférences et d'ateliers, la rédaction de procès-verbaux et de comptes rendus et la coordination des mesures de suivi après les réunions.

(VOIR L'ARTICLE SUR LE SECRÉTARIAT DE NORMALISATION DES DONNÉES PLUS LOIN DANS CE NUMÉRO.)

# PROFILS DE PARTENAIRES UN APERÇU

UN APERÇU DU TRAVAIL EFFECTUÉ  
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU  
CANADIEN D'INFORMATION POUR  
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**L** EST IMPOSSIBLE DE LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ SANS INFORMATION. DANS LE MILIEU CANADIEN DE LA JUSTICE PÉNALE, C'EST L'INFORMATION QUI CIMENTE LE SYSTÈME ET QUI LE REND EFFICACE. DES CORPS POLICIERS AUX SERVICES DE POURSUITES, EN PASSANT PAR LES TRIBUNAUX ET LE SYSTÈME CORRECTIONNEL, L'INFORMATION EST UN ÉLÉMENT CLÉ DU SYSTÈME QUI VISE À ASSURER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU CANADA. SI L'INFORMATION EST INCOMPLÈTE, INEXACTE OU NON DISPONIBLE AU MOMENT VOULU, L'ADMINISTRATION EFFICACE DE LA JUSTICE – ET, EN BOUT DE LIGNE, LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PEUVENT ÊTRE SÉRIEUSEMENT COMPROMISES. LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE L'INFORMATION SONT TOUT AUSSI IMPORTANTES. ET POUR QUE CHAQUE PARTENAIRE DU SYSTÈME PUISSE TIRER PROFIT DE CES ÉLÉMENTS, IL EST ESSENTIEL D'ÉTABLIR DES

PARTENARIATS. VOILÀ TOUTE LA RAISON D'ÊTRE DU RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : TRAVAILLER ENSEMBLE, COMME UNE ÉQUIPE, AU MOYEN D'UNE SÉRIE D'INITIATIVES VISANT À AMÉLIORER L'ÉCHANGE D'INFORMATION ENTRE LES ORGANISMES DE JUSTICE PÉNALE ET LES ADMINISTRATIONS.

LES PAGES QUI SUIVENT PRÉSENTENT UN APERÇU DES TRAVAUX DÉJÀ EN COURS POUR AMÉLIORER LA FAÇON DONT L'INFORMATION EST ÉCHANGÉE DANS LE SYSTÈME CANADIEN DE JUSTICE PÉNALE.

VOYEZ PAR VOUS-MÊMES À QUEL POINT CES GRANDES INITIATIVES ONT UNE VASTE PORTÉE.

# GRC

RENOUVELLEMENT DU CENTRE D'INFORMATION DE  
LA POLICE CANADIENNE ▶ SYSTÈME DE RAPPORTS  
ET D'INCIDENTS DE LA POLICE ▶ IDENTIFICATION  
EN TEMPS RÉEL



LE MOINS QUE L'ON PUISSE DIRE, C'EST QUE LE PAYSAGE TECHNOLOGIQUE A BIEN CHANGÉ DEPUIS 1972, ANNÉE OÙ LA GRC A CRÉÉ LE CENTRE D'INFORMATION DE LA POLICE CANADIENNE (CIPC). MALGRÉ TOUT, LA GRC UTILISAIT ET ENTRETENAIT, RÉCEMMENT ENCORE, LE

MÊME SYSTÈME ET LA MÊME TECHNOLOGIE (DÉPOUSSIÉRÉE, IL FAUT BIEN LE DIRE, À L'OCCASION) ET FAISAIT FACE AUX MÊMES RESTRICTIONS QU'IL Y A TRENTE ANS. DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE, TROIS DÉCENNIES CORRESPONDENT À UNE ÉTERNITÉ ET, DANS CE CONTEXTE, LE

RISQUE D'UNE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME EST CONSTANT. PIRE ENCORE, LA RECHERCHE DE PIÈCES DE RECHANGE ET DE COMPÉTENCES TECHNIQUES POUR ENTREtenir UN SYSTÈME AUSSI DÉSUET PEUT FAIRE PERDRE UN TEMPS FOU À UNE ORGANISATION.

## LE RENOUVELLEMENT DU CIPC

C'est pourquoi, en 1999, le gouvernement du Canada a annoncé une initiative d'une durée de quatre ans et d'une valeur de 115 millions de dollars pour stabiliser et moderniser le CIPC. La tâche est gigantesque et les enjeux sont énormes : il s'agit après tout de réparer et d'améliorer rien de moins que l'épine dorsale électronique du milieu de l'application de la loi au Canada. « La taille et la portée de l'entreprise sont impressionnantes, déclare Rod Smith, commissaire adjoint, Services d'information et d'identification. En fait, les experts ont classé le renouvellement du CIPC parmi les trois projets liés à la technologie de l'information les plus complexes actuellement mis en œuvre en Amérique du Nord. »

Le renouvellement du CIPC, c'est en fait quatre projets en un, qui comptent chacun leurs propres défis, étapes et échéanciers. La stabilisation et la protection du système actuel étaient le point de mire du premier projet. « Ce projet est presque terminé; en effet, la majorité des travaux auront été effectués au début de l'année 2002 », précise M. Smith.

Le deuxième projet consiste à moderniser le CIPC. L'un des principaux éléments est de faire passer le système d'une plate-forme DOS à une plate-forme Windows. « Ce projet va bon train, déclare M. Smith. Il sera plus facile de travailler avec un système plus convivial et il faudra moins de temps pour apprendre à l'utiliser. »

À l'heure actuelle, au Canada, le CIPC dessert plus de 60 000 agents de police. Plus de 91 % des quelque 3 600 terminaux branchés au CIPC

ont déjà été convertis à la version 1.09 du CIPC pour Windows. Dans l'ensemble du Canada, 2 500 organismes disposant de 17 100 points d'accès sont branchés au système.

Une interface conviviale n'est qu'un des nombreux avantages de la modernisation du CIPC. Ainsi, les utilisateurs pourront se brancher plus facilement à d'autres systèmes d'information policière dans le monde entier. Le CIPC est déjà relié au *National Criminal Information Centre* du FBI aux États-Unis, et des négociations sont en cours avec le Royaume-Uni en vue d'effectuer des intégrations du même genre. On examine également les possibilités avec d'autres pays européens.

Le troisième projet mené dans le cadre du renouvellement du CIPC consiste à mettre au point l'Index national de justice pénale (INJP), qui permettra d'établir des liens entre les organismes de justice pénale et leurs sources d'information à la grandeur du Canada (voir l'article à la page 6 pour de plus amples détails sur l'INJP). « L'Index national est le fondement même de la vision de l'IJ, de déclarer M. Smith. C'est à cette étape du projet que les partenaires commenceront véritablement à récolter les fruits de leur investissement, car l'Index national comportera des outils améliorés permettant d'avoir accès à l'information détenue par les différents utilisateurs. »

Les utilisateurs pourront s'attendre à avoir accès à de l'information et à des données de meilleure qualité et en plus grande quantité au sein du système canadien de justice pénale. Une fois que l'Index sera fonctionnel (la première version devrait être lancée en avril 2003), les partenaires du système de justice pénale – dont les services de police, le système correctionnel et l'appareil judiciaire – pourront consulter une

masse mondiale de renseignements introduits à l'origine au moyen des divers systèmes. Nous serons alors à des années-lumière de l'ancien CIPC, où, pour trouver une réponse à sa recherche, l'utilisateur devait interroger un à un toute une série de systèmes.

« L'INJP utilisera un réseau de pointeurs pour extraire les données d'interrogation et de recherche, explique M. Smith. C'est la solution privilégiée, car elle permettra aux utilisateurs d'avoir accès à de nombreux systèmes en même temps. »

Il fait remarquer que, même si de nombreuses exigences n'ont pas encore été déterminées, nous disposons d'une vision claire de ce qui pourra être réalisé. « Grâce à l'INJP, l'utilisateur pourra se servir d'un terminal du CIPC (système retenu, car c'est celui qui dispose du plus grand nombre de terminaux au Canada) pour avoir accès à un écran du système national de justice pénale. L'utilisateur introduira alors les données disponibles (p. ex. dates de naissance, noms). Par la suite, il pourra obtenir une réponse du Système de gestion des délinquants du Service correctionnel du Canada, du CIPC, du système de gestion des rapports d'un service de police municipal, du Système mondial de gestion des cas de Citoyenneté et Immigration Canada, et ainsi de suite. »

Le quatrième projet mené dans le cadre du renouvellement du CIPC est connu sous le nom de « Nouveaux clients, nouveaux services ». Il s'agira d'étendre l'INJP à d'autres sources d'information et utilisateurs, comme les procureurs provinciaux, les sténographes judiciaires et les administrateurs des tribunaux. Toutefois, une importante mise en garde s'impose, selon M. Smith : « On en est encore aux premiers balbutiements, et nos ressources en l'occurrence

---

ROD SMITH, COMMISSAIRE ADJOINT, DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION ET D'IDENTITÉ JUDICIAIRES, GENDARMERIE ROYALE DU CANADA.

« L'Index national est le fondement même de la vision de l'IJ. »

# PROFIL DE PARTENAIRE

seront probablement affectées uniquement à la tenue d'une étude préliminaire à l'échelle opérationnelle pour identifier de nouveaux clients éventuels ». Toutefois, la GRC estime qu'il s'agit de la prochaine étape pour l'INJP et le RCISP : trouver de nouveaux clients et fournir des services assujettis à des mécanismes de contrôle.

Dans le contexte de la mise en commun de données policières entre les partenaires, il faut se pencher sur des questions touchant la protection de la vie privée. La GRC aborde cette question avec beaucoup de sérieux et de prudence. C'est pourquoi un représentant du Commissariat à la protection de la vie privée fait partie de l'équipe chargée du renouvellement du CIPC. Ce représentant est consulté chaque fois que surgissent des questions en la matière au cours du projet. Le système modernisé du CIPC intégrera de nouvelles fonctions contrôlant l'accès. « L'accès fondé sur le rôle fera partie intégrante du nouveau système, indique M. Smith. Ainsi, quiconque aura suivi la formation nécessaire pour utiliser le système devra introduire son nom et son NIP avant de débiter une session. »

« L'INFORMATION DISPONIBLE  
DANS LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE  
APPARTIENT À TOUS LES PARTENAIRES  
DE CE SYSTÈME. »

Il faudra également déterminer qui pourra utiliser l'INJP. « L'information disponible dans le système de justice pénale appartient à tous les partenaires de ce système, de déclarer M. Smith. Par conséquent, tous les partenaires pourront formuler des recommandations quant aux responsables autorisés à avoir accès au système, ainsi qu'au niveau d'accès permis.

D'autres personnes pourraient être autorisées à consulter le système de manière restreinte. »

## SYSTÈME DE RAPPORTS ET D'INCIDENTS DE LA POLICE

La GRC prévoit que l'étape suivante dans le domaine de l'échange d'information consistera à fournir aux utilisateurs des appareils portatifs et mobiles, qui leur permettront d'avoir accès aux données en ligne au moyen de l'INJP. Pour relever ce défi, on poursuit les travaux de mise au point d'un autre système, connu sous le nom de « Système de rapports et d'incidents de la police » (SRIP).

Le SRIP sera mis au point en combinant les systèmes de rapports de la police et d'autres systèmes pour enregistrer et conserver l'information pertinente. Ce faisant, il appuiera les agents de police de première ligne, il facilitera les enquêtes, il traitera le cas des individus et il préparera l'information requise par la GRC, les tribunaux et les organismes de l'extérieur. Chose tout aussi importante, il promet de simplifier les

méthodes de travail, d'améliorer la gestion de l'information et de réduire le temps consacré par les agents à des tâches administratives et à la paperasserie.

Mais les avantages ne s'arrêtent pas là. Les responsables fédéraux, provinciaux et municipaux de la police ont tous besoin d'information pour prendre des décisions quotidiennes. Grâce au SRIP, ils bénéficieront de processus décisionnels améliorés.

Pour bien comprendre tous les avantages que procurera le SRIP à la police canadienne, prenons comme exemple le succès remporté par le Système universel de rapports simplifiés (SURS). Au départ, le concept était semblable à celui du SRIP, mais sa portée était limitée à l'échelle locale. Un projet pilote a été mis en œuvre au début des années 1990 dans un détachement de la GRC en Nouvelle-Écosse.

Le commissaire adjoint Smith explique ce qui s'est passé : « Nous avons distribué aux membres de ce détachement des ordinateurs et des portables pour les auto-patrouilles, ainsi que des disquettes universelles. Au début de chaque quart de travail, des fichiers étaient téléchargés dans l'ordinateur ou le portable de chaque agent. Toutes les fois qu'ils répondaient à un appel, les agents introduisaient tout simplement un nouveau fichier dans la disquette. Périodiquement au cours de la journée et à la fin de leur quart, les agents téléchargeaient cette information dans un serveur central à des fins d'examen par leurs supérieurs, de suivi et d'archivage. À la fin du projet pilote,

« Les policiers consacrent ainsi moins de temps aux tâches administratives, ce qui leur permet d'être plus souvent dans les rues des collectivités qu'ils servent. »

les membres du détachement aimaient tellement le système qu'ils ont voulu le garder. Par conséquent, le projet pilote se poursuit. » De plus, le SURS est actuellement mis en œuvre dans toutes les unités des détachements au pays.

À l'échelle nationale, les avantages du système et son efficacité augmenteront de façon exponentielle. « Les policiers consacrent ainsi moins de temps aux tâches administratives, ce qui leur permet d'être plus souvent dans les rues des collectivités qu'ils servent, déclare M. Smith. De plus, la police de district peut être beaucoup plus efficace, ce qui est important pour nous. »

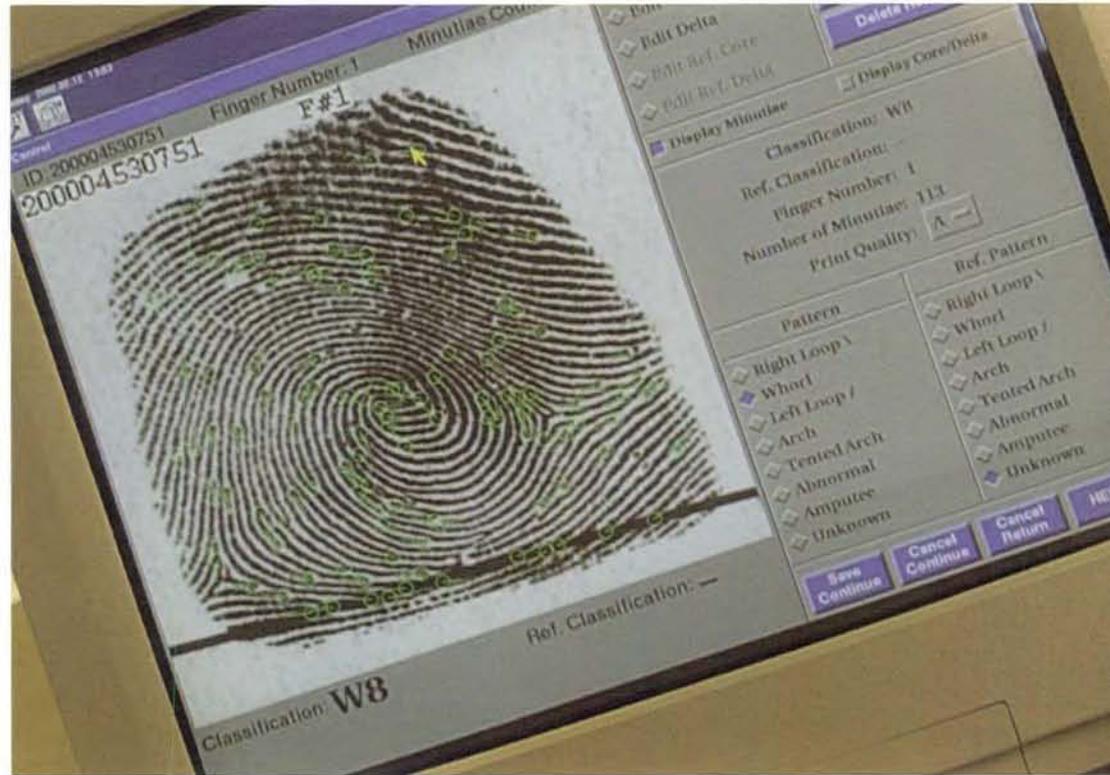
## IDENTIFICATION EN TEMPS RÉEL

L'identification en temps réel (ITR) est un autre domaine fort prometteur pour la GRC. On en est encore au tout début du concept, mais les applications possibles se trouvent déjà au bout des doigts. En effet, les empreintes digitales – la façon la plus fiable et la plus étayée d'identifier avec certitude un individu – joueront un rôle de premier plan dans ce projet.

« L'ITR révolutionnera et accélérera l'identification des personnes au Canada, déclare M. Smith. Supposons qu'un individu est soupçonné de terrorisme. En utilisant un lecteur d'empreintes digitales, on pourra l'identifier avec certitude dans les deux heures – peut-être même en quelques minutes. Si les soupçons sont confirmés, l'individu pourra être placé en détention, et son dossier criminel sera mis à jour automatiquement. Voilà à quoi servira l'ITR. »

Le système envisagé ne fonctionnera pas en vase clos; il sera plutôt partagé avec tous les organismes partenaires qui disposent d'un lecteur d'empreintes digitales. Le commissaire

*L'IDENTIFICATION EN TEMPS  
RÉEL (ITR) EST UN AUTRE  
DOMAINE FORT PROMETTEUR  
POUR LA GRC.*



adjoint explique : « À long terme, on prévoit relier l'ITR à l'INJP, de telle sorte qu'en utilisant un lecteur d'empreintes digitales, on pourra obtenir automatiquement des réponses du CIPC, du Système de gestion des délinquants du Service correctionnel du Canada, et ainsi de suite. »

Du renouvellement du CIPC au Système de rapports et d'incidents de la police, en passant par l'identification en temps réel, la GRC a fait des progrès appréciables en vue de mettre à jour et de révolutionner les services d'appui professionnel destinés à la police au Canada. « Notre priorité numéro un,

c'est la sécurité des foyers et des collectivités, conclut M. Smith. Tous les efforts que nous déployons dans le domaine de l'intégration de l'information de la justice sont axés sur la sécurité publique. C'est un message que j'aime bien faire comprendre aux membres du public et aux employés de la GRC, car il est important de toujours se rappeler pourquoi nous œuvrons dans ce secteur d'activité. La technologie et la gestion de l'information sont importantes, mais ce qui prévaut avant tout, c'est de veiller à ce que tous les citoyens canadiens puissent vivre en sécurité au pays. Et c'est un objectif que nous pouvons tous nous employer à atteindre. »

# LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA



## RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS

**Q**UAND ILS ONT SU QU'ON ALLAIT RENOUELER LEUR SYSTÈME DE GESTION DES DÉLINQUANTS (SGD), LES GENS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA (SCC) ÉTAIENT RAVIS. C'EST UNE BONNE NOUVELLE QU'ILS ATTENDAIENT DEPUIS LONGTEMPS, CAR COMME TOUT SYSTÈME INFORMATIQUE DE SON ÂGE, APRÈS PRÈS DE DEUX DÉCENNIES D'UTILISATION, L'ANCIEN SGD COMMENÇAIT À SE FAIRE VIEUX ET RISQUAIT DE RENDRE L'ÂME DANS LES PROCHAINES ANNÉES.

C'est en mai 2001 qu'ils ont appris qu'on allait consacrer 47 millions de dollars à la modernisation du SGD, le système utilisé pour recueillir, conserver et retrouver l'information sur les délinquants sous responsabilité fédérale. Il s'agit de la refonte la plus approfondie du système depuis plus de dix ans.

---

**RICHARD HARVEY**, DIRECTEUR GÉNÉRAL, PROJET DE RENOUELEMENT DU SGD, SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA.

## « Désormais, nous serons mis en communication avec tout un ensemble de partenaires, y compris les services correctionnels et les commissions de libération conditionnelle des provinces et des territoires. »

Pour Richard Harvey, le gestionnaire du projet de Renouveau du SGD, l'un des principaux objectifs du projet consiste à rendre l'information plus facile à gérer. Or, puisque le projet s'inscrit dans l'Initiative d'intégration de l'information de la justice, il s'agit aussi d'élargir le cercle des partenaires à qui le SCC communique des renseignements de façon électronique. « Jusqu'ici, nous avons uniquement transmis de l'information à la Commission nationale des libérations conditionnelles, à la GRC et à Citoyenneté et Immigration », précise Richard Harvey. « Désormais, nous serons mis en communication avec tout un ensemble de partenaires, y compris les services correctionnels et les commissions de libération conditionnelle des provinces et des territoires. »

En plus de multiplier les applications et d'accroître la capacité du SGD, il faut améliorer l'interface du système. Dans un premier temps, l'équipe chargée du renouvellement du SGD s'est donc tournée vers les utilisateurs, soit les employés sur le terrain dans les régions, pour voir ce qu'ils voudraient retrouver dans la nouvelle mouture du système.

Il est ressorti de ces consultations régionales que les utilisateurs souhaitaient surtout que le nouveau système soit plus convivial et plus facile à utiliser que le SGD actuel. Comme le font d'autres partenaires de l'IIJ qui modernisent leur système informatique, tels que la GRC et son CIPC, les responsables du renouvellement du SGD ont décidé de répondre à ce besoin en adoptant l'interface Windows. Ceux qui ont eu à employer l'ancienne version sous DOS verront tout de suite la différence.

Comme le fait remarquer le chef de l'équipe de communication et de mise en commun d'information sur le projet, Georges Pinatel, « grâce à la nouvelle interface graphique, les utilisateurs passeront moins de temps à parcourir des couches successives d'information avant d'arriver aux renseignements voulus, et plus de temps à accomplir des tâches utiles, ce qui contribuera à l'efficacité du système correctionnel dans son ensemble ».

Mais les avantages du nouveau SGD ne s'arrêtent pas là. En plus de rendre le système plus convivial, l'équipe de renouvellement s'applique aussi à accroître la capacité – la puissance de traitement – du SGD. Comme le précise Gino Lechasseur, chef de l'équipe technique, si l'initiative consiste « dans une large mesure à réoutiller le système, nous ferons aussi des investissements stratégiques pour pouvoir accroître la capacité du système à l'avenir ».

De vastes consultations seront menées auprès du personnel régional du SCC, et l'équipe poursuivra ses recherches sur les différents modules du système. Par exemple, elle étudie les systèmes de gestion des délinquants d'autres pays pour trouver des éléments qu'elle peut intégrer au SGD. « Nous avons au Canada l'un des systèmes de gestion des délinquants les plus complets au monde, indique Richard Harvey, mais nous savons que d'autres pays, tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont des modules qui nous seraient éventuellement utiles. »

Or, le SGD, c'est bien plus que des chiffres et des données; c'est un système d'information sur *des gens*. Dans leur travail de réinsertion

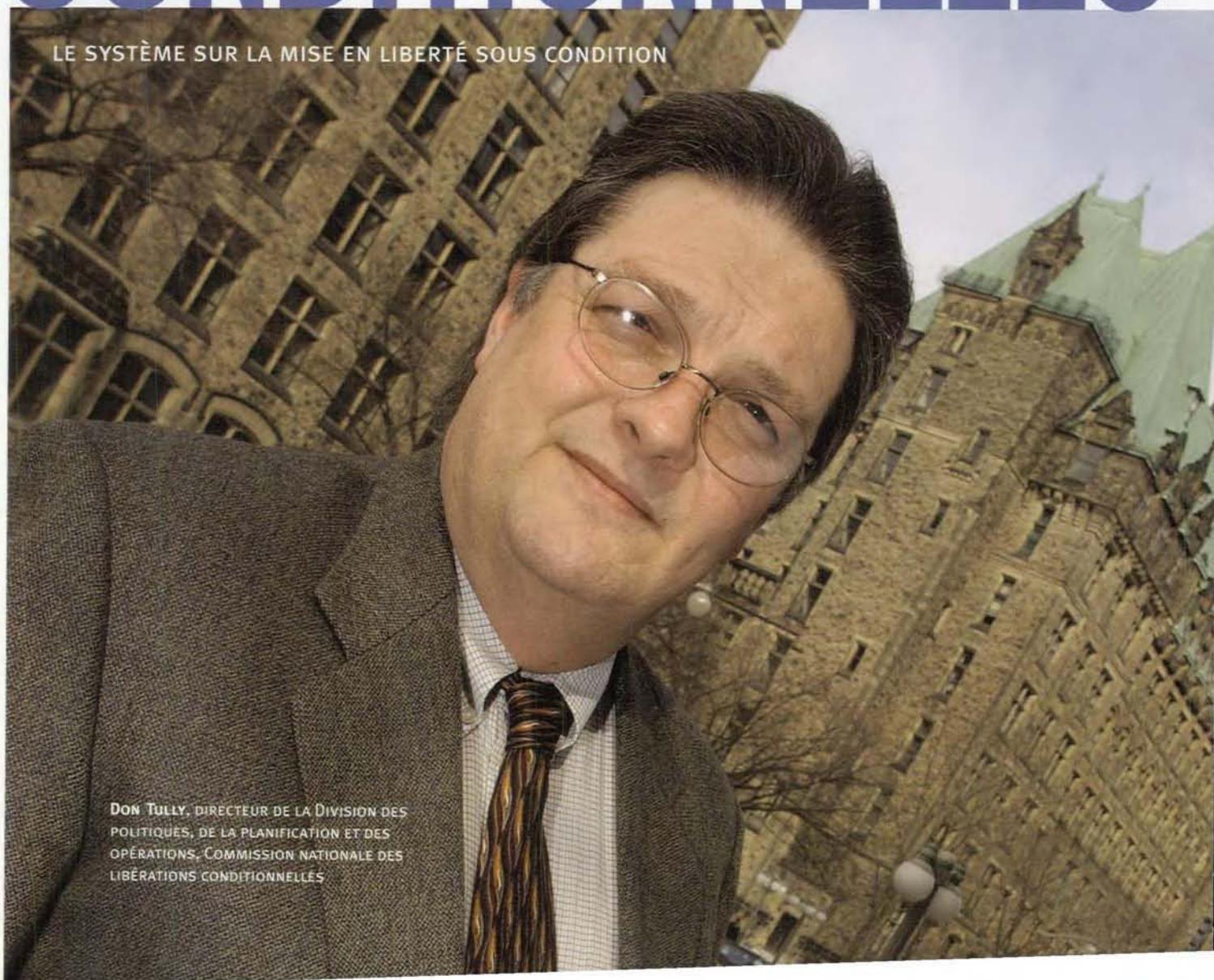
sociale et de protection de la sécurité, les plus de 9 000 employés du SCC sont en contact direct chaque jour avec les délinquants; ils évaluent leurs besoins et le risque qu'ils présentent, ciblent leurs interventions en conséquence et veillent à leur bonne réinsertion sociale. Pour être efficace, le système correctionnel doit créer un milieu sûr qui incite les délinquants à modifier leur conduite. Et c'est là que le nouveau SGD et, par extension, tous les partenaires du RCISP contribueront de façon déterminante à la gestion des délinquants au Canada.

« GRÂCE À LA NOUVELLE  
INTERFACE GRAPHIQUE, LES  
UTILISATEURS PASSERONT MOINS DE  
TEMPS À PARCOURIR DES COUCHES  
SUCCESSIVES D'INFORMATION AVANT  
D'ARRIVER AUX RENSEIGNEMENTS VOULUS, ET  
PLUS DE TEMPS À ACCOMPLIR DES TÂCHES  
UTILILES, CE QUI CONTRIBUERA À  
L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME  
CORRECTIONNEL DANS  
SON ENSEMBLE ».

**PROFIL**  
DE **PARTENAIRE**

# LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LE SYSTÈME SUR LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION



**DON TULLY**, DIRECTEUR DE LA DIVISION DES  
POLITIQUES, DE LA PLANIFICATION ET DES  
OPÉRATIONS, COMMISSION NATIONALE DES  
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

**P**OUR LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES (CNLC), LA CRÉATION DU RÉSEAU CANADIEN D'INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE REPRÉSENTE PLUS QUE LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN COMMUN DE L'INFORMATION; ELLE OFFRE À LA COMMISSION L'OCCASION D'INNOVER, DE RENFORCER SES PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS ET D'ASSUMER ELLE-MÊME LA RESPONSABILITÉ D'UN SYSTÈME DESTINÉ À L'AIDER DANS SES ACTIVITÉS.

Pour l'appuyer dans sa prise de décisions de mise en liberté sous condition, la Commission avait d'abord fait cause commune avec le Service correctionnel du Canada pour créer le Système de gestion des délinquants. Comme le raconte Don Tully, directeur de la Division des politiques, de la planification et des opérations de la CNLC, « tout le volet de mise en liberté sous condition du SGD nous a été très important, mais il ne constituait qu'une petite partie du SGD, par rapport à la portion et aux fonctions du système utilisées par le SCC ». Or, comme les deux organismes avaient des besoins différents, la gestion et l'entretien du système se sont avérés difficiles et coûteux. C'est pour ces raisons entre autres que la CNLC a entrepris de créer un système autonome conçu pour répondre à ses besoins particuliers, soit le Système sur la mise en liberté sous condition (SMLC).

« Nous sommes partis du principe que nous devons concevoir nos outils technologiques en fonction de nos procédés opérationnels, pas l'inverse », ajoute Don Tully. Pour ce faire, un groupe dirigé par Tom Black, gestionnaire des Opérations de mise en liberté sous condition, a commencé par déterminer quels modules et quelles fonctions du SGD étaient propres à la CNLC. « Ensuite, nous avons versé ces modules dans le nouveau système de la CNLC », explique-t-il. Autant que possible, la CNLC cherchera aussi à intégrer de meilleurs procédés au nouveau système.

Comme d'autres systèmes d'information de la justice pénale en cours de refonte, tels que le CIPC et le SGD, le SMLC de la Commission aura une interface Windows, d'une simplicité et d'une convivialité jusqu'ici irréalisables.

« Le principal avantage, note Tom Black, c'est que les utilisateurs n'auront plus à passer par des strates et des strates de données avant d'arriver à l'information voulue. Le nouveau système transformera de manière fondamentale notre façon de travailler à la Commission. »

Tom Black s'empresse d'ajouter que la CNLC ne délaisse pas le SGD pour autant : « Nous continuerons d'employer le SGD jusqu'à l'achèvement du SMLC. » Par ailleurs, le SMLC comportera de nombreux liens au nouveau SGD, puisque les deux organismes s'occupent des mêmes délinquants, et que les commissaires dépendent grandement des renseignements versés au SGD.

Le Système sur la mise en liberté sous condition sera également lié au Système de traitement des demandes de réhabilitation (STDR) de la CNLC. Mis en place en septembre 2000, le STDR facilite l'exécution des tâches et la gestion des documents liés aux demandes de réhabilitation.

Il faudra trois ans pour réaliser toutes les étapes de la mise en œuvre du Système sur la mise en liberté sous condition, soit jusqu'en mars 2004. Jusqu'ici, les progrès ont été phénoménaux. « Non seulement nous n'avons pas de retard, nous sommes *en avance* sur le calendrier fixé, souligne Don Tully. Et c'est ce rythme que nous voulons maintenir tout au long du projet. »

Pour la CNLC, la participation au Réseau canadien d'information pour la sécurité publique a déjà porté fruit, sous forme d'appuis et de fonds destinés à la création du SMLC. Les applications et les fonctions qui seront établies au moyen du RCISP assureront à la CNLC un accès facile à l'information qu'il lui faut pour rendre des décisions éclairées.

« Le RCISP nous offre bien des possibilités, dont celle d'élargir notre potentiel d'échanger de l'information avec nos partenaires du système de justice pénale, de conclure Don Tully. Alors, nous sommes heureux de participer à l'initiative. Elle nous a permis de revoir et d'améliorer nos façons de faire. Elle nous a été très bénéfique, parce qu'elle ouvre déjà pour nous la perspective d'un nouveau système convivial qui répond à nos besoins particuliers. »

« NOUS SOMMES PARTIS DU  
PRINCIPE QUE NOUS DEVRONS  
CONCEVOIR NOS OUTILS  
TECHNOLOGIQUES EN FONCTION DE  
NOS PROCÉDÉS OPÉRATIONNELS,  
PAS L'INVERSE »

# LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA

NORMES ▶ APPLICATIONS ▶ TABLEAU  
COMMUN DES INFRACTIONS

**P**OUR KIMBER JOHNSTON, DIRECTRICE EXÉCUTIVE DU SÉCRÉTARIAT DES CYBERPOURSUITES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, LA CONTRIBUTION DE SON GROUPE AU RCISP COMPREND DEUX VOILETS : L'ADOPTION DE NORMES COMMUNES DE LA GESTION DES CAS ÉLECTRONIQUE ET LA CRÉATION D'APPLICATIONS INFORMATIQUES PRATIQUES.

Il n'y a pas si longtemps, tous les renseignements sur un cas étaient envoyés aux procureurs sur papier. Peu à peu, on délaisse cette pratique, et les documents leur sont transmis de façon électronique. « Si tout le monde voit bien les avantages du nouveau procédé, pour tirer pleinement profit de ces innovations, nous devons disposer de documents sous forme électronique que tous les intervenants du système de justice pénale peuvent ouvrir, lire et reconstituer selon leurs besoins », explique M<sup>me</sup> Johnston.

SÉCRÉTARIAT DES CYBERPOURSUITES, MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA, (GAUCHE À DROITE) LAURA FUSTER, SABRINA DIAS, ALLAN FERGUSON, SUSHEEL GUPTA, KIMBER JOHNSTON .



## « Au fond, l'intégration de l'information de la justice vise non seulement à surmonter des obstacles techniques, mais aussi à régler des questions de politiques et de pratiques pour que nous puissions mieux collaborer comme partenaires. »

Elle ajoute que « l'une des principales tâches du Secrétariat des cyberpoursuites consiste à faire en sorte que tous nos systèmes soient compatibles entre eux, pour que tout le monde puisse ouvrir et utiliser les fichiers ». D'où l'importance des normes. L'adoption de normes communes de la gestion et de l'échange électroniques de l'information entre les organismes du système de justice pénale permettra la transmission efficace des dossiers des enquêteurs fédéraux aux procureurs, puis aux avocats de la défense.

Du point de vue du ministère de la Justice, l'efficacité de tout système de gestion des dossiers criminels passe nécessairement par l'adoption de normes communes par tous les intéressés. « Sinon, met en garde M<sup>e</sup> Allan Ferguson, avocat-conseil du Secrétariat, nous risquons dans certains cas de ne pas obtenir la condamnation du coupable, parce que tous les renseignements requis n'auront pas été communiqués à la défense. » C'est pourquoi le Secrétariat collabore avec ses partenaires – dont bon nombre en sont à mettre au point leurs propres systèmes de gestion de l'information et des cas – et les informe des besoins du ministère de la Justice, voire du système de justice dans son ensemble.

Or, comme l'explique Susheel Gupta du Secrétariat, le mandat du groupe ne se limite pas à l'établissement de normes communes : « Nous cherchons aussi à donner à tous les partenaires du système de justice pénale les outils nécessaires pour accomplir le travail que la loi nous impose ».

Pour ce faire, le Secrétariat des cyberpoursuites fait partie d'un groupe de travail interministériel dirigé par le Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice, de Solliciteur général Canada.

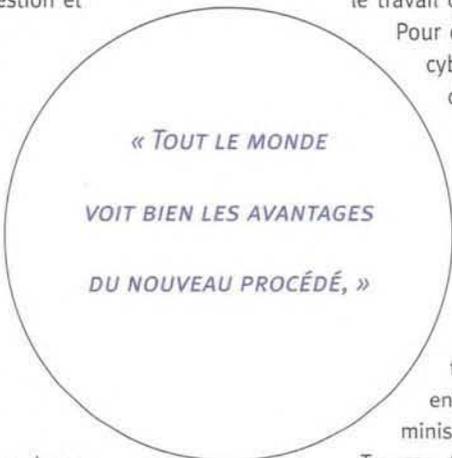
Kimber Johnston mentionne deux grands projets entrepris en ce sens par le ministère. D'abord, il y a la *Trousse de l'avocat*, l'outil spécialisé

d'aide aux avocats. Encore à ses débuts, cet ensemble d'applications logicielles facilitera la gestion des cas, y compris l'organisation des éléments de preuve, l'analyse des dossiers, la divulgation et la préparation des procès.

Ensuite, il y a C.R.I.M.E. — un recueil électronique national d'information sur le droit criminel et le travail des procureurs fédéraux. Une fois qu'il sera suffisamment enrichi de données, le recueil pourrait être mis à la disposition des partenaires à la fois fédéraux et provinciaux du système de justice pénale au moyen du portail du Service fédéral des poursuites.

Outre son travail sur les normes et les applications, le Secrétariat des cyberpoursuites s'applique aussi à créer un tableau commun des infractions. Le tableau sera utilisé par tous les partenaires de l'administration fédérale et des provinces, qui y trouveront les dernières infractions extraites des nouvelles lois. « Le tableau aidera grandement tous les intervenants, en leur donnant un recueil commun d'où tirer l'information sur les infractions criminelles », explique Laura Fuster, du Secrétariat. Le prototype du tableau est attendu vers la fin d'avril 2002.

« Au fond, l'intégration de l'information de la justice vise non seulement à surmonter des obstacles techniques, mais aussi à régler des questions de politiques et de pratiques pour que nous puissions mieux collaborer comme partenaires, résume M<sup>me</sup> Johnston. Si nous avons bien fait notre travail, en plus de produire des bienfaits technologiques, le RCISP nous donnera de nouveaux systèmes dont les applications et les fonctions tiennent compte des besoins de tous les partenaires. »



**PROFIL**  
DE PARTENAIRE



# L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

SYSTÈME INTÉGRÉ D'EXÉCUTION DES DOUANES

**C**OMME L'UN DES ORGANISMES DE PREMIÈRE LIGNE CHARGÉS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE PÉNALE AU CANADA, L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA (ADRC) DOIT REMPLIR UN VASTE MANDAT. CHAQUE JOUR, À DES POINTS D'ENTRÉE PARTOUT AU CANADA, LES DOUANIERS SURVEILLENT ET CONTRÔLENT LES GENS ET LES BIENS QUI ENTRENT AU PAYS ET EN

RESSORTENT. COMME EN TÉMOIGNENT LES FAITS SUIVANTS, IL S'AGIT D'UN TRAVAIL DES PLUS EXIGEANTS. CHAQUE ANNÉE, LES DOUANIERS ONT AFFAIRE À PLUS DE 110 MILLIONS DE VOYAGEURS ET CONTRÔLENT PLUS DE 12 MILLIONS D'ENVOIS COMMERCIAUX, 25 MILLIONS DE COLIS ET 23 MILLIONS D'ENVOIS PAR MESSAGER. CELA SE TRADUIT PAR DES IMPORTATIONS TOTALISANT

357 MILLIARDS DE DOLLARS ET DES EXPORTATIONS D'UNE VALEUR DE 411 MILLIARDS DE DOLLARS, SOIT UNE PART CONSIDÉRABLE DE NOTRE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT, FAISANT INTERVENIR DE NOMBREUSES PERSONNES. TOUTES CES ALLÉES ET VENUES SONT SURVEILLÉES PAR ENVIRON 3 600 DOUANIERS EN UNIFORME À 415 POINTS FRONTALIERS DANS TOUT LE PAYS.

## Chaque année, les douaniers ont affaire à plus de 110 millions de voyageurs et contrôlent plus de 12 millions d'envois commerciaux, 25 millions de colis et 23 millions d'envois par messenger.

**GEORGE WEBB**, DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA DIVISION DU RENSEIGNEMENT ET DE LA GESTION DU RISQUE, L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA.

Si nos points frontaliers sont en quelque sorte les grandes artères de l'économie canadienne, ils constituent aussi la première ligne de défense de notre sécurité nationale. Chaque jour, les douaniers doivent déterminer ce qui peut et ne peut pas traverser nos frontières. Il leur est donc essentiel de disposer de toute l'information possible, provenant tant de leurs sources que de leurs partenaires du système de justice pénale au Canada.

C'est pourquoi l'ADRC a créé le Système intégré d'exécution des douanes (SIED), soit le recueil commun de toutes les données de l'organisme relatives à l'application des lois douanières. Il est constitué de bases de données renfermant des dossiers qui peuvent être transmis rapidement à tous les points frontaliers du Canada. D'ailleurs, le SIED profite déjà d'une certaine intégration de l'information, puisqu'il est directement lié au Système de soutien des opérations des bureaux locaux (SSOBL) de Citoyenneté et Immigration Canada, au système du CIPC de la GRC et aux bases de données d'autres organismes d'application de la loi.

Selon George Webb, le directeur par intérim de la Division du renseignement et de la gestion du risque de l'ADRC, l'organisme en est « au stade de l'interfonctionnalité ». Cela désigne la

possibilité de permettre à plusieurs partenaires d'établir une connexion au système de façon sûre et contrôlée. « Nos conseillers techniques proposent à la direction différentes façons de réaliser cette vision. Or, nous n'avons pas de temps à perdre. C'est pourquoi nous voulons passer à la mise en œuvre aussitôt que possible. »

La prochaine étape de l'évolution du Système intégré d'exécution des douanes concerne l'Index national de justice pénale. Il reste à déterminer ce qu'il faudra pour intégrer les deux systèmes, mais cette intégration laisse entrevoir la possibilité d'accélérer un système – le SIED – dont la portée et la polyvalence sont déjà remarquables. « Pour nous, l'intégration de l'information de la justice signifie que nous deviendrons non seulement des consommateurs, mais aussi des fournisseurs d'information », souligne George Webb. Elle fera du SIED de l'Agence des douanes et du revenu du Canada un véritable puits d'information auquel les autres intervenants pourront venir puiser.

Cependant, c'est aussi comme utilisatrice de l'information que l'ADRC bénéficie de l'IIJ. Comme l'indique George Webb, l'une des difficultés du travail courant des douaniers vient de ce qu'on doit prendre des décisions sur-le-champ. « Plus ils auront d'information avant l'arrivée des gens et des biens à nos frontières, plus nos douaniers seront en mesure de rendre des décisions éclairées. »

George Webb note que les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis ont amené l'ADRC à revoir les délais d'exécution de ses projets d'intégration d'information de la justice. « Avant les attentats du 11 septembre, nous avançons, systématiquement, suivant le calendrier établi. Mais, ces événements nous ont fait voir toute l'importance de ces projets pour le Canada dans son ensemble », si bien que l'ADRC a consacré 12,9 millions de dollars à des mesures destinées à renforcer la sécurité à nos frontières.

Parmi ces mesures, on compte :

- l'installation de lecteurs à rayons X dans les aires des aéroports surveillées par les douaniers et les zones à haut risque;
- la réalisation du projet d'information préalable sur les voyageurs et du dossier passager;
- la mise en place de lecteurs à rayons X immobiles;
- l'installation du système de Ligne d'inspection primaire intégrée (LIPI) dans huit aéroports;
- l'acquisition de lecteurs de documents de pointe pour les postes de la LIPI;
- l'injection de fonds dans le Système de gestion des renseignements des douanes, un outil de gestion de dossiers de renseignements douaniers.

## PROFIL DE PARTENAIRE

L'APPLICATION DE LA LOI EST UN ÉLÉMENT IMPORTANT DU TRAVAIL DU MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION DU CANADA (CIC). CELUI-CI PREND DIFFÉRENTES MESURES POUR PROTÉGER LES CANADIENS. IL S'AGIT, ENTRE AUTRES, D'EMPÊCHER LES IMMIGRANTS ILLÉGAUX, LES CRIMINELS ET LES TERRORISTES D'ENTRER AU CANADA ET DE LES EXPULSER S'ILS ARRIVENT MALGRÉ TOUT À ENTRER. L'APPLICATION DE LA LOI DANS CE CONTEXTE COMPREND AUSSI DES ENQUÊTES, DES ARRESTATIONS, DES DÉTENTIONS, DES AUDITIONS D'APPELS, DES RÉVISIONS JUDICIAIRES PAR LA COUR FÉDÉRALE ET DES RENVOIS.

# CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

## CANADA

SYSTÈMES DE GESTION DES CAS

« Nos principaux atouts sont nos gens et notre réseau de bureaux dans tout le pays et dans le monde entier. Le SMGC sera pour nous un autre atout stratégique, qui assurera l'automatisation parfaite des tâches, du début à la fin, et qui donnera à nos agents l'information et les outils dont ils ont besoin pour offrir nos programmes et nos services. »

**JAY KHOSLA**, GESTIONNAIRE, SYSTÈMES DE MISE EN COMMUN DE L'INFORMATION ET PLANIFICATION DE PROJETS, ET **GEOFF SIMPSON**, GESTIONNAIRE, PLANIFICATION DE PROJETS ET SYSTÈMES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXÉCUTION DE LA LOI).\*

Comme d'autres partenaires du système de justice pénale au Canada, chaque jour, les agents de CIC prennent de nombreuses décisions et doivent pouvoir compter à cette fin sur des renseignements à jour. En 2001, CIC a donc reçu des fonds pour remplacer ses vieux systèmes informatiques par un nouvel ensemble intégré d'applications qui porte le nom de Système mondial de gestion des cas (SMGC). Il faudra cinq ans pour concevoir et créer le système, qui promet des améliorations sur quatre plans : l'intégration, la souplesse, la capacité d'expansion et la capacité d'adaptation. Ce sera un grand bond en avant pour le ministère, qui pourra employer le nouveau système informatique de multiples façons novatrices; entre autres, pour mieux identifier, surveiller et renvoyer les personnes qui présentent un danger pour la société canadienne.

L'un des grands objectifs de la création du SMGC sera d'élaborer un système qui répond

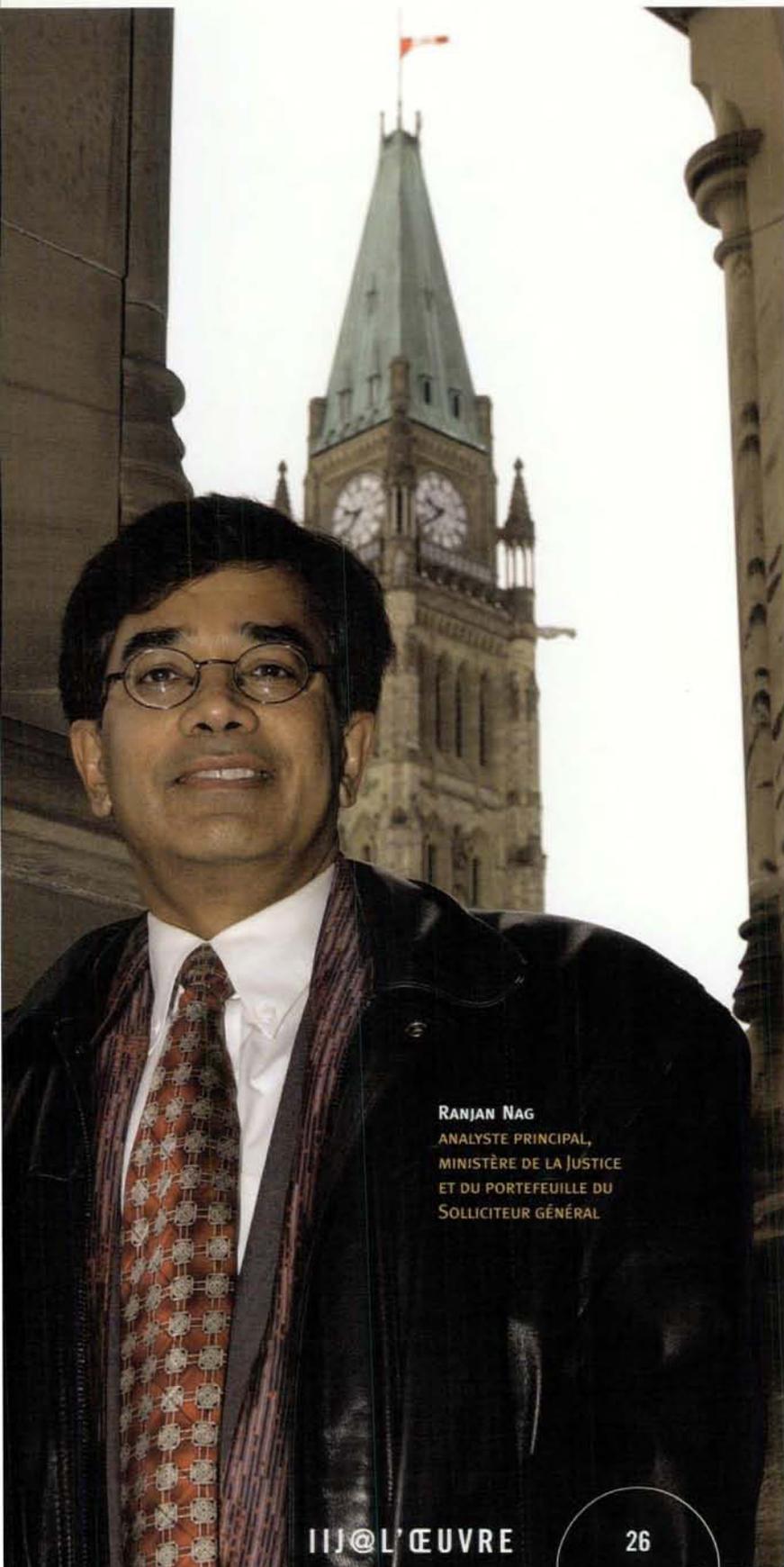
aux besoins du personnel de CIC et qui élimine les redondances et les procédés inefficaces qui rendent l'utilisation des systèmes actuels si pénible. La place accordée aux gens – au facteur humain – dans la planification du nouveau système est évidente dans l'énoncé de la vision du projet du SMGC. « Nos principaux atouts sont nos gens et notre réseau de bureaux dans tout le pays et dans le monde entier. Le SMGC sera pour nous un autre atout stratégique, qui assurera l'automatisation parfaite des tâches, du début à la fin, et qui donnera à nos agents l'information et les outils dont ils ont besoin pour offrir nos programmes et nos services. »

Au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada, on est bien conscient de la nécessité d'adopter des normes communes, et cet impératif est pris en compte dans la création du nouveau système de gestion des cas. « Il nous est très important d'arriver au point où tous les systèmes d'information du gouvernement sont interchangeables et compatibles entre eux, tout en respectant nos obligations de protéger la vie privée et la sécurité », précise Geoff Simpson, gestionnaire de la planification de projets et des systèmes informatiques, à la Direction générale de l'exécution de la loi du ministère.

Toutefois, les utilisateurs n'auront pas à attendre l'achèvement, dans cinq ans, du SMGC avant de commencer à bénéficier des innovations de CIC. Ainsi, la mise en place du SMGC sera précédée de l'implantation du Système national de gestion des cas (SNGC). Geoff Simpson explique qu'il s'agit d'un système de suivi des cas, mais dont la portée se limite aux activités d'application de la loi au pays. « Chaque nouveau dossier d'exécution de la loi que nous ouvrirons devra être versé au SNGC. Ce sera la consigne, une fois le système mis en place dans tous les bureaux de CIC et tous les points d'entrée au Canada. Mais, nous ne sommes pas rendus là. » Jusqu'ici, le SNGC a été mis en application à Toronto et à Montréal, puis il le sera bientôt à Vancouver et aux bureaux de CIC dans les Prairies.

« Si ce n'est pas trop coûteux, nous voulons ajouter de nouvelles fonctions au SNGC, telles que la capacité de conserver des photographies et des empreintes digitales », ajoute Geoff Simpson. À terme, ces fonctions pourraient être intégrées à l'Index national de justice pénale, enrichissant de nombreux systèmes du gouvernement d'une dimension entièrement nouvelle. « Voilà tout l'intérêt de l'INJP : il lie notre système à ceux de nos partenaires, nous rendant tous plus forts et mieux renseignés qu'avant », déclare Geoff Simpson.

\* M. Khosla assume les responsabilités de M. Simpson depuis mars 2002.



**RANJAN NAG**  
ANALYSTE PRINCIPAL,  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DU PORTEFEUILLE DU  
SOLLCITEUR GÉNÉRAL

# LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET LE

**P**OUR RÉUSSIR UN PROJET DE COLLABORATION DE L'ENVERGURE DE L'INITIATIVE DE L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE, IL FAUT BÉNÉFICIER DE LA SURVEILLANCE D'UN GROUPE DE GENS QUI ONT LES COMPÉTENCES, LE SAVOIR ET LA CAPACITÉ D'ORGANISATION VOULUS. VOILÀ QUI DÉCRIT L'APPORT DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR (SCT).

Ranjan Nag, analyste principal du ministère de la Justice et du portefeuille du Solliciteur général à la Direction du dirigeant principal de l'information du SCT l'explique bien : « Nous aidons les ministères et organismes à atteindre leurs objectifs. Nous offrons aussi de l'aide et des avis quant à l'orientation stratégique de l'Initiative de l'intégration de l'information de la justice. »

En tant que membre du Comité directeur de l'intégration de l'information de la justice et du Groupe de travail interministériel, le Secrétariat du Conseil du Trésor joue un rôle important, qui consiste à orienter l'initiative et à donner son avis sur les mesures proposées pour la faire avancer.

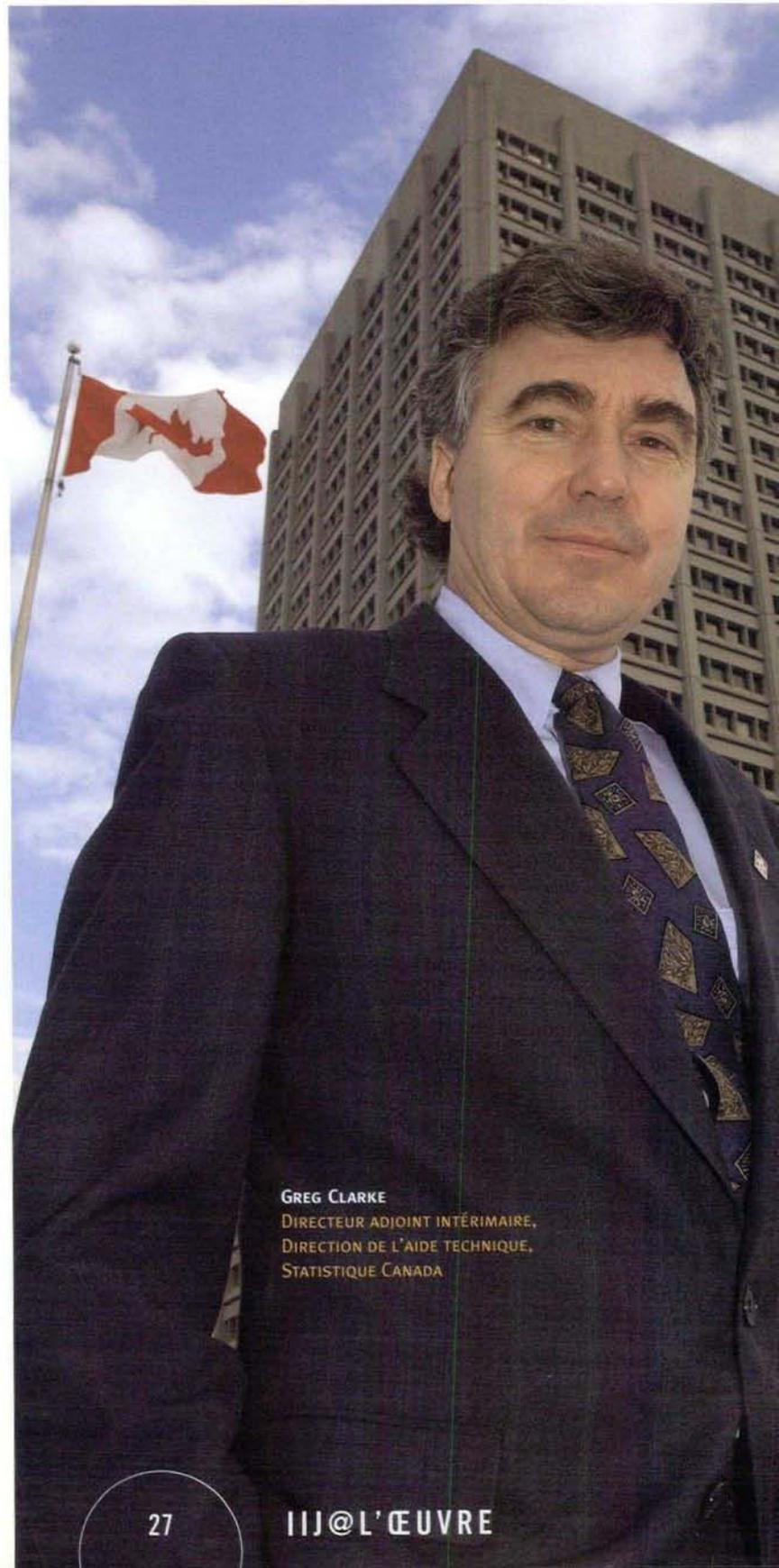
Si le Secrétariat du Conseil du Trésor contribue grandement comme organisateur, le Centre canadien de la statistique juridique offre aux partenaires du système de justice pénale l'un des outils les plus importants : de l'information et des données statistiques fiables sur des questions de justice d'intérêt national.

# CENTRE CANADIEN DE LA STATISTIQUE JURIDIQUE

De nombreux ministères et organismes dépendent de ce genre de renseignements. Il est donc important que ceux-ci soient accessibles et qu'ils s'appuient sur des règles et des normes uniformes d'un bout à l'autre du pays. Comme Greg Clarke, le directeur adjoint par intérim du CCSJ, le précise : « Notre mandat consiste à fournir de l'information sur la nature et l'étendue de la criminalité, et sur l'administration de la justice pénale et civile au Canada. »

Le CCSJ appuie les partenaires du système canadien de justice pénale, leur donnant des avis et des renseignements précieux relatifs aux projets d'intégration de l'information de la justice, dont celui d'établir un tableau commun des infractions de ressort fédéral entrepris par le ministère de la Justice. Comme partenaire du RCISP, le Centre a tenu un atelier réunissant des spécialistes de partout au Canada pour formuler la vision d'un recueil commun des infractions et pour préciser comment tenir celui-ci à jour et diffuser l'information qu'il contient.

« Nous aidons les ministères et organismes à atteindre leurs objectifs. Nous offrons aussi de l'aide et des avis quant à l'orientation stratégique de l'Initiative de l'intégration de l'information de la justice. »



GREG CLARKE  
DIRECTEUR ADJOINT INTÉrimAIRE,  
DIRECTION DE L'AIDE TECHNIQUE,  
STATISTIQUE CANADA

# L' **IMPORTANCE** DE SE FAIRE COMPRENDRE



LE SECRÉTARIAT DE NORMALISATION DES DONNÉES

**P**OUR QUE L'INFORMATION DE LA JUSTICE PÉNALE SOIT COMPRISE ET UTILISÉE PAR LE PLUS DE PARTENAIRES POSSIBLE, IL FAUT DES NORMES. TOUTE L'INFORMATION, QUE CE SOIT DES CHIFFRES OU DES MOTS, DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE SUIVANT DES RÈGLES ET DES CONVENTIONS POUR QUE LE MESSAGE QU'ELLE VÉHICULE SOIT COMPRIS PAR TOUS. D'OÙ LA RAISON D'ÊTRE DU SECRÉTARIAT DE NORMALISATION DES DONNÉES (SND), QUI A POUR TÂCHES DE FORMULER DES NORMES APPLICABLES À TOUTES LES DONNÉES DE LA JUSTICE PÉNALE AU CANADA ET DE FAVORISER LA MISE EN COMMUN DE L'INFORMATION ENTRE LES PARTENAIRES DU SYSTÈME DANS TOUT LE PAYS.

En formulant et en établissant de telles normes, le Secrétariat fait œuvre de *pionnier*. Cela l'amène à travailler avec divers organismes et ministères à l'adoption de normes communes. Dans bien des cas, c'est la première fois que l'organisme adopte de telles normes, et le succès du Secrétariat dépend de sa collaboration avec ces groupes. En effet, depuis ses débuts, l'action du Secrétariat se place sous le signe de la collaboration : administré par Solliciteur général Canada, il occupe des locaux de la GRC et bénéficie de contributions financières de sept organismes partenaires.

Le gros du travail du Secrétariat de la normalisation des données vise la création du Dictionnaire principal des données du RCISP, un ouvrage de référence et de terminologie de la justice pénale qu'on consultera comme un site Internet. Ce projet est déjà bien avancé, la première version du Dictionnaire devant sortir plus tard cette année. Il sera le recueil des entrées déjà consignées par les partenaires dans leurs systèmes informatiques, soit plus de 500 éléments dont les descriptions sont en cours d'examen et d'homologation par une équipe de spécialistes des organismes participants. Le Secrétariat de normalisation des données partira ensuite du Dictionnaire pour formuler des normes fédérales très précises pour les données de la justice pénale.

---

(GAUCHE À DROITE) KIM WOOLLEY, LISE WRIGHT, MARCEL NDENGWE, ALISTAIR RONDEAU, JACK LINDSEY, CARRIE HUNTER.

L'adoption de normes communes réduira grandement le risque d'erreurs ou de malentendus concernant, par exemple, le casier judiciaire d'un délinquant. Elle s'accompagnera aussi de mesures de contrôle de la qualité et de l'uniformité des données échangées par les partenaires du système de justice pénale.

Comme directrice du Secrétariat de normalisation des données, Carrie Hunter s'attache à franchir les étapes nécessaires pour faire du SND un élément permanent du RCISP. « Au départ, nous n'étions pas certains que la formule du SND allait marcher, alors que maintenant, deux ans plus tard, forts de l'entier appui de nos partenaires, nous savons que nous sommes dans la bonne voie ».

Selon Alistair Rondeau, gestionnaire du SND, la véritable force du Secrétariat réside dans son personnel et ses partenaires. « Nous devons le succès du Secrétariat au dévouement et à l'engagement des nombreuses personnes qui ont donné de leur temps précieux pour y voir. Elles sont toutes à féliciter pour leur travail si bien fait. »

À court terme, le Secrétariat poursuivra la mise au point du Dictionnaire des données, le tenant à jour et l'alignant sur les dictionnaires des provinces et d'autres pays. Le groupe poursuivra aussi son travail d'élaboration, formulant des normes et voyant à leur mise en application.

La normalisation des données est un élément essentiel de la mise en commun de l'information. C'est pourquoi le Canada n'est pas le seul pays à l'entreprendre. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande ont, eux aussi, reconnu l'importance de la normalisation des données pour leurs projets d'intégration de

l'information de la justice. Le Secrétariat de normalisation des données suivra de près les projets de ces pays pour voir quelles leçons il peut en tirer pour les appliquer aux façons de faire ici au Canada. À terme, ces efforts mèneront à l'intégration des dictionnaires canadiens à ceux des autres pays pour faciliter la mise en commun mondiale de l'information.

Le lancement du Dictionnaire des données du RCISP n'est qu'une des nombreuses étapes qui seront franchies d'ici un an et demi. « Jamais auparavant nous n'avons pu accomplir autant », affirme Greg Wright, le directeur exécutif du Secrétariat de l'intégration de l'information de la justice, du ministre du Solliciteur général du Canada. « De l'établissement d'un Index national de justice pénale à l'adoption de normes nationales communes pour les données, en passant par l'élaboration d'outils communs, nous sommes maintenant en passe de réaliser des innovations. »

« AU DÉPART, NOUS N'ÉTIONS PAS CERTAINS QUE LA FORMULE DU SND ALLAIT MARCHER, ALORS QUE MAINTENANT, DEUX ANS PLUS TARD, FORTS DE L'ENTIER APPUI DE NOS PARTENAIRES, NOUS SAVONS QUE NOUS SOMMES DANS LA BONNE VOIE ».

# LE RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES DANS L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE

**L**A BONNE MARCHÉ DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE DU CANADA DÉPEND DE L'ÉTROITE COLLABORATION DE TOUS LES PARTENAIRES; POUR QUE L'INFORMATION SOIT MISE EN COMMUN, MAIS AUSSI POUR QUE TOUS PUISSENT BÉNÉFICIER DES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET DES NOUVELLES APPROCHES ADOPTÉES POUR RÉSOUDRE LES QUESTIONS D'INTÉRÊT COMMUN. CE BESOIN DE COLLABORATION NE SE LIMITE PAS AUX MINISTÈRES ET AUX ORGANISMES FÉDÉRAUX RESPONSABLES DE LA JUSTICE OU DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. IL ENGBLE AUSSI LES GOUVERNEMENTS DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES.

Voilà ce qui a motivé la création en 2000 du Réseau du leadership fédéral-provincial-territorial, où les intervenants se réunissent pour discuter de l'intégration de l'information de la justice, échanger des pratiques exemplaires, faire le point sur l'avancement des projets d'IJJ et soumettre aux hauts responsables les grandes décisions à prendre.

Élément indispensable des liens qui unissent les partenaires fédéraux du système de justice pénale, la collaboration est tout aussi essentielle aux rapports entre les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux. Tous les groupes sont conscients de l'immense potentiel de mettre en commun l'information des différentes administrations; et c'est pourquoi les partenaires travaillent tous d'arrache-pied pour réaliser ce potentiel.

Pour le Réseau du leadership FPT, la première étape a consisté à cerner les questions d'intérêt commun.

Voici les questions relevées jusqu'ici :

- la protection de la vie privée, en ce qui touche la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information électronique de la justice pénale;
- la sécurité, pour ce qui est de la collecte, de la divulgation, de la conservation et de la disposition de l'information électronique de la justice pénale;
- la nécessité de formuler une vision et un énoncé communs des mesures à prendre;
- l'absence de normes applicables à la gestion et à la communication de l'information entre les différentes administrations et les divers organismes;
- la nécessité d'avoir des renseignements sur les progrès de chaque administration et les pratiques exemplaires, pour ce qui est de réaliser les initiatives de l'intégration de l'information de la justice.

La prochaine étape consiste à formuler un plan d'action pour donner suite à ces questions, entre autres. Selon Eleanor Willing du Secrétariat de l'IJJ, « grâce au Réseau du leadership FPT, nous jetons les bases d'une démarche stratégique et d'une approche nationale, qui nous permettent de répondre aux préoccupations communes de nos partenaires ».



# L'INTÉGRATION DE L'INFORMATION DE LA JUSTICE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

*Au gouvernement de la Nouvelle-Écosse, on reconnaît l'importance d'avoir un système de justice qui soit moderne, efficace et facile d'accès. Depuis 1986, l'administration provinciale déploie des efforts pour intégrer la mise en commun de l'information parmi les intervenants du système de justice pénale de la province, si bien que le système actuel permet à la province et à ses partenaires de se consacrer aux tâches essentielles : la poursuite des criminels, la tenue rapide de procès équitables et l'amélioration de la transmission d'information aux policiers et aux intervenants de première ligne des services correctionnels.*

*Les efforts consentis en ce sens au cours de la dernière décennie en Nouvelle-Écosse se sont concrétisés par la création du Justice-Oriented Information System (JOIS), où les utilisateurs (dont les policiers) peuvent accéder en direct aux renseignements relatifs aux délinquants sous responsabilité provinciale. Le système est actuellement utilisé dans les tribunaux, les prisons et les bureaux correctionnels communautaires de la province.*

*Bientôt, il fera peau neuve et deviendra le Justice Enterprise Information Network (JEIN), qui introduira de nombreuses fonctions nouvelles, adoptées entre autres pour tenir compte des dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, pour intégrer le JOIS actuel au système de gestion des cas en cours d'élaboration pour les services correctionnels communautaires et au système d'information sur la justice réparatrice de la province (mis en place en 2000-2001) et pour répondre aux besoins de la police et des procureurs de la Couronne.*

*« Nous voulons donner à tous les organismes de la province des renseignements exacts au moment opportun afin de les aider à remplir au mieux leur mandat », explique Colin MacDonald, le directeur de la Technologie de l'information au ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. « Ce qui était au départ un système de recherche de données pour les policiers et d'autres intervenants deviendra, avec l'arrivée du JEIN, un outil entièrement intégré aux systèmes de gestion des cas des organismes. »*

**Nota :** Les projets d'IIJ d'autres provinces seront mis en vedette dans les prochains numéros.

# À VENIR

## Avril 2002 :

### STRATÉGIES DE TRANSFORMATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE 2002 – TERRORISME ET TECHNOLOGIE : PRÉVENTION, PROTECTION ET POURSUITES

Cette conférence et exposition mondiale prévue à Whistler (C.-B.) les 29 et 30 avril 2002 portera sur la transformation de la sécurité publique et, plus particulièrement, sur les projets et les possibilités de l'intégration de l'information de la justice. Les participants en apprendront sur les mesures prises par les administrations fédérale et provinciales pour faire avancer l'intégration de l'information de la justice, et verront comment cette approche peut renforcer la sécurité publique de tous. Les principaux conférenciers seront l'honorable Lawrence MacAulay, solliciteur général du Canada, Janet Reno, secrétaire à la Justice des États-Unis de 1993 à 2001, et Louis Freeh, directeur du Federal Bureau of Investigation (FBI) de 1993 à 2001.

Pour en savoir plus long, voir le site Web : [www.rebootnorthamerica.com](http://www.rebootnorthamerica.com)

## Automne 2002 :

### ÉTUDES SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE ET LES ENQUÊTES

Dès l'automne 2002, le collège Sir Sandford Fleming en Ontario offrira un programme d'études sur la sécurité informatique et les enquêtes dans le cadre de son programme d'études en droit et justice, considéré parmi les meilleurs au Canada. Le programme bénéficie de l'apport de divers organismes et de différentes associations de droit et de justice, et de la contribution de services de police, de pompiers et de services correctionnels, pour ne nommer que ceux-là.

Pour en savoir plus long sur le nouveau programme et d'autres encore, voir le site du collège Sir Sandford Fleming :

[www.flemingc.on.ca/Programs/newprogs.asp](http://www.flemingc.on.ca/Programs/newprogs.asp)

**Pour en savoir plus long**  
Venez nous voir au [www.sgc.gc.ca](http://www.sgc.gc.ca)